



TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE ANNUEL 2024



NOVEMBRE 2025

AVANT PROPOS

Le tableau de bord budgétaire annuel 2024 est élaboré à partir des données de l'annuaire statistique budgétaire de la même année. Ce document fait une analyse descriptive et explicative de certains tableaux clés contenus dans l'annuaire statistique. Il fait ressortir les grandes tendances de l'évolution de l'exécution du budget de l'Etat sur une période de dix (10) années tout en mettant l'accent sur les deux (02) dernières.

L'objectif de ce document est de permettre d'une part, une meilleure lisibilité des données chiffrées contenues dans l'annuaire et d'autre part, de donner une plus grande visibilité à l'action gouvernementale.

Par ailleurs, la Direction Générale du Budget qui a pour mission principale l'élaboration des lois de finances et le suivi de l'exécution budgétaire, vise, à travers la production de ce document, la facilitation de l'accès aux données budgétaires par les utilisateurs et l'amélioration de la transparence dans l'exécution des recettes et des dépenses publiques.

La présente édition analyse les indicateurs usuels relatifs à l'exécution du budget de l'Etat en ressources et en dépenses. Il s'agit notamment du taux de progression annuel moyen des ressources et des dépenses, du taux d'exécution des dépenses, du taux de réalisation des ressources, de la part du budget allouée aux dépenses spécifiques et de certains soldes budgétaires.

Ce document n'a pas la prétention de faire une analyse exhaustive du budget de l'Etat, mais constitue une ébauche pouvant servir de base à des analyses plus approfondies en fonction des centres d'intérêts.

Aussi, accueillerons-nous avec grand intérêt toutes critiques, observations et suggestions pouvant contribuer à l'amélioration des prochaines éditions.

La Directrice Générale du Budget

Brigitte M. S. W. COMPAORE/YONI

Chevalier de l'ordre de l'Etalon

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	i
TABLE DES MATIERES	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	v
RESUME.....	1
A. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT.....	2
I. PREVISIONS DEFINITIVES DES RECETTES BUDGETAIRES.....	2
I.1 GRANDES NATURES DE RECETTES BUDGETAIRES	2
I.2 PREVISIONS DE RECETTES ORDINAIRES PAR REGIE	7
II. RECOUVREMENTS DE RECETTES BUDGETAIRES	8
II.1 GRANDES NATURES DE RECETTES	8
II.2 RECOUVREMENTS PAR REGIE	13
II.3 RECETTES SPECIFIQUES	15
B. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	20
I. PREVISIONS BUDGETAIRES	20
I.1 GRANDES NATURES DE DEPENSES.....	20
I.2 PREVISIONS DE DEPENSES DE TRANSFERTS PAR BENEFICIAIRES	26
II. EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES.....	28
II.1 GRANDES NATURES DE DEPENSES.....	28
II.1 EXECUTION DE DEPENSES DE TRANSFERTS PAR BENEFICIAIRES	31
II.2 DEPENSES SPECIFIQUES	32
C. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES SOLDES BUDGETAIRES	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution des prévisions définitives de recettes budgétaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA).....	3
Tableau 2: Évolution de la structure des recettes ordinaires par nature de 2015 à 2024 (En %)	5
Tableau 3 : Évolution des recouvrements de recettes budgétaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	8
Tableau 4: Evolution des taux de recouvrement par nature de recettes de 2015 à 2024 (En %).....	9
Tableau 5: Evolution de la structure des recouvrements de recettes ordinaires par nature de 2015 à 2024 (En %)	11
Tableau 6 : Evolution du niveau de recouvrement de quelques impôts leaders par nature de recettes de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	17
Tableau 7 : Evolution des prévisions budgétaires par nature de dépenses de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	21
Tableau 8 : Evolution des prévisions selon la classification par bénéficiaire de transferts (transferts courants et en capital) de 2015 à 2024 (En millions de FCFA).....	26
Tableau 9 : Evolution de l'exécution budgétaire par nature de dépenses de 2015 à 2024 (En millions de FCFA).....	28
Tableau 10 : Evolution du taux d'exécution budgétaire par nature de dépenses de 2015 à 2024 (En %).....	29
Tableau 11 : Evolution de l'exécution budgétaire par bénéficiaire de transferts de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	32
Tableau 12 : Evolution du taux d'exécution budgétaire par bénéficiaire de transferts de 2015 à 2024 (En %)	32
Tableau 13 : Évolution de l'exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	32
Tableau 14 : Evolution de la part des secteurs prioritaires dans le budget de l'Etat de 2015 à 2024 (En%)	34
Tableau 15 : Evolution des parts budgétaires allouées au secteur de la sécurité et de la défense de 2015 à 2025 (En %)	36
Tableau 16 : Evolution des prévisions de dépenses allouées à la gratuité des soins de 2017 à 2024 par programme et par activité (En millions de FCFA)	37
Tableau 17 : Evolution des prévisions et de l'exécution de dépenses liées aux exonérations de marchés, aux remboursements de crédits TVA et aux subventions aux hydrocarbures de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	38
Tableau 18 : Evolution des ressources transférées aux collectivités territoriales de 2015 à 2024 (En millions de FCFA et en %)	39

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des prévisions définitives des recettes par grande nature 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	3
Graphique 2 : Evolution de la structure des prévisions définitives des recettes par grande nature de 2015 à 2024 (En %).....	3
Graphique 3: Evolution des prévisions de recettes ordinaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	4
Graphique 4: Evolution des prévisions de recettes extraordinaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	6
Graphique 5: Evolution de la structure des prévisions de recettes extraordinaires par nature de 2015 à 2024 (En %).....	6
Graphique 6: Evolution de la structure des prévisions des dons par nature de 2017 à 2024 (En %)......	6
Graphique 7 : Évolution de la part de chaque régie de recettes dans les prévisions de recettes ordinaires de 2015 à 2024 (En %).....	7
Graphique 8 : Evolution des recouvrements de recettes budgétaires par grande nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	9
Graphique 9 : Evolution de la structure des recouvrements de recettes totales de 2015 à 2024 (En %)	9
Graphique 10 : Evolution des recouvrements de recettes ordinaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	10
Graphique 11 : Evolution des recouvrements de ressources extérieures (dons et emprunts) de 2015 à 2024 par nature (En millions de FCFA)	12

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2023

Graphique 12 : Evolution de la structure des ressources extraordinaires de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	12
Graphique 13 : Evolution de la structure des recouvrements des dons de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	12
Graphique 14 : Evolution de la part contributive des régies de recettes dans les recouvrements de recettes ordinaires de 2015 à 2024 (En %).....	15
Graphique 15 : Evolution des recouvrements de recettes minières par régie de 2015 à 2024 (En millions de FCFA).....	19
Graphique 16 : Part contributive des régies de recettes dans les recouvrements de recettes minières de 2015 à 2024 (En %)	19
Graphique 17 : Evolution des prévisions budgétaires par grande nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA).....	21
Graphique 18 : Evolution de la structure des prévisions définitives des dépenses du budget de l'Etat par grande nature de 2015 à 2024 (En %).....	21
Graphique 19 : Evolution des composantes des prévisions de dépenses ordinaires de 2015 à 2024 (En millions de FCFA).....	23
Graphique 20 : Evolution de la structure des prévisions de dépenses ordinaires de 2015 à 2024 (En %).....	23
Graphique 21 : Evolution des composantes des prévisions de dépenses en capital de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	25
Graphique 22 : Evolution de la structure des prévisions de dépenses en capital de 2015 à 2024 (En %).....	25
Graphique 23 : Evolution de la structure des prévisions des investissements exécutés par l'Etat de 2015 à 2024 (En %)	25
Graphique 24 : Evolution de la structure des dépenses par bénéficiaire de transferts de 2015 à 2024 (En %)	27
Graphique 25 : Evolution de l'exécution budgétaire de 2015 à 2024 par grande nature (En millions de FCFA)	29
Graphique 26 : Evolution du taux d'exécution des dépenses totales par grande nature de 2015 à 2024 (En %)	29
Graphique 27 : Evolution du niveau d'exécution des composantes des dépenses ordinaires de 2015 à 2024 (En millions de FCFA).....	30
Graphique 28 : Evolution du niveau d'exécution des composantes des dépenses en capital de 2015 à 2024 (En millions de FCFA).....	31
Graphique 29 : Evolution de l'exécution budgétaire des dépenses sociales de réduction de la pauvreté de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)	33
Graphique 30 : Evolution de la part du budget allouée au secteur de la sécurité et de la défense de 2015 à 2024 (En %)	36
Graphique 31 : Evolution des soldes budgétaires de 2013 à 2022 (En millions de FCFA)	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

AUR	Approche Unité de Recouvrement
CID	Circuit Informatisé de la Dépense
CIE	Comptabilité Intégrée de l'Etat
CIFE	Circuit Intégré des Financements Extérieurs
DDP	Direction de la Dette Publique
DEB	Direction de l'Exécution Budgétaire
DGB	Direction Générale du Budget
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGD	Direction Générale des Douanes
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DISB	Direction de l'Informatisation et des Statistiques du Budget
DIREB	Direction des Reformes Budgétaires
DOC	Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité
DPB	Direction de la Programmation Budgétaire
DRB	Direction Régionale du Budget
DS	Direction de la Solde
IP	Indicateur de Performance
ITB	Inspection Technique du Budget
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PPP	Partenariat Public Privé
PSCE/JF	Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SIGASPE	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
SINTAX	Système Informatisé de Taxation
SYDONIA	Système Douanier Informatisé
SYGADE	Système de Gestion et d'Analyse de la Dette
SYLVIE	Système de Liaison Virtuelle des Importations et des Exportations
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME

Le tableau de bord budgétaire annuel présente de manière concise et explicative les données chiffrées de l'annuaire statistique budgétaire. La présente édition examine l'évolution du budget de l'État (à l'exclusion du budget des collectivités territoriales) sur la période de 2015 à 2024, en mettant particulièrement l'accent sur les deux dernières années budgétaires.

Au cours de la période 2015 à 2024, les prévisions définitives des ressources du budget de l'État ont enregistré une hausse globale de 74,01%, passant de 1 741,63 milliards de FCFA en 2015 à 3 030,65 milliards de FCFA en 2024. Le taux de croissance annuel moyen est de 6,35% sur cette période.

Les réalisations des recettes budgétaires sont passées 1 436,53 milliards de FCFA en 2015 à 2 579,50 milliards FCFA en 2024, soit un taux de croissance annuel moyen de 6,72%. Le taux de recouvrement oscille entre 82,14% (en 2017) et 102,44 % (en 2023), avec une moyenne de 90,55% sur l'ensemble de la période.

Quant aux dépenses, les prévisions définitives ont plus que doublé, passant de 1 741,63 milliards de FCFA en 2015 à 3 706,11 milliards de FCFA en 2024. Le taux de croissance annuel moyen sur cette période est de 8,75%.

Les dépenses effectivement exécutées ont évolué de 1 542,22 milliards de FCFA en 2015 à 3 652,47 milliards de FCFA en 2024, affichant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 10,05%. Le taux d'exécution des dépenses a varié entre 88,85% (en 2018) et 98,55% (en 2024), avec une moyenne de 92,94% sur la période.

En ce qui concerne l'épargne budgétaire, elle est restée généralement positive sur l'ensemble de la période, à l'exception des années 2015, 2016 et 2020. Pour le solde budgétaire global, il a maintenu sa tendance déficitaire au cours de la période sous examen, atteignant son niveau le plus élevé en 2023, avec un montant de 558,01 milliards de FCFA.

L'analyse détaillée des données s'articule autour de trois parties. La première examine l'évolution des prévisions et des recouvrements des recettes du budget de l'Etat. La deuxième est consacrée à l'analyse des prévisions et de l'exécution des dépenses. Enfin, la dernière partie porte sur l'évolution de quelques soldes budgétaires.

A. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

L'analyse porte sur les prévisions et les recouvrements des ressources du budget de l'Etat par nature et par régime de recettes de 2015 à 2024. Une attention particulière est portée sur les deux dernières années (2023 et 2024).

I. PREVISIONS DEFINITIVES DES RECETTES BUDGETAIRES

I.1 GRANDES NATURES DE RECETTES BUDGETAIRES

Sur la période 2015-2024, les prévisions de ressources du budget de l'Etat affichent une tendance à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 6,35%. En effet, sur ladite période, ces prévisions sont passées de 1 741,63 milliards de FCFA à 3 030,65 milliards de FCFA, soit une variation globale de 74,01%. Toutefois, cette tendance haussière est marquée par des baisses enregistrées au cours des exercices budgétaires 2017 (-7,51%), 2018 (-0,18%) et 2020 (-2,38%). Les replis constatés en 2017 et 2018 proviennent des recettes extraordinaires qui ont enregistré des diminutions respectives de 46,18% et 17,52%, tandis que celui de 2020 est lié au recul des recettes ordinaires (-8,99%).

Sur les deux dernières années, les prévisions des recettes budgétaires sont passées de 2 718,89 milliards de FCFA en 2023 à 3 030,65 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 11,47%. Cette augmentation est attribuable aux recettes ordinaires (+14,99%), les recettes extraordinaires étant en baisse de 25,04%.

L'analyse de la structure (poids) des prévisions des ressources du budget de l'Etat met en évidence la nette prédominance des recettes ordinaires, avec une contribution qui se situe entre 61,03% (2015) et 94,05% (2024), et un poids moyen de 81,57% sur la période 2015-2024. Quant à la part contributive des recettes extraordinaires, elle varie entre 5,93% (2024) et 38,97% (2015), soit un poids moyen de 18,43%. La baisse significative de la part contributive des recettes extraordinaires à partir de 2017 est principalement expliquée par le transfert des emprunts dans les ressources de trésorerie dans le cadre du passage au budget programme.

Au cours des années 2023 et 2024, les prévisions de recettes budgétaires sont restées dominées par les recettes ordinaires avec des poids respectifs de 91,19% et 94,07, soit un poids moyen de 92,63%.

Le détail est présenté dans le tableau 1 et illustré par les graphiques 1 et 2.

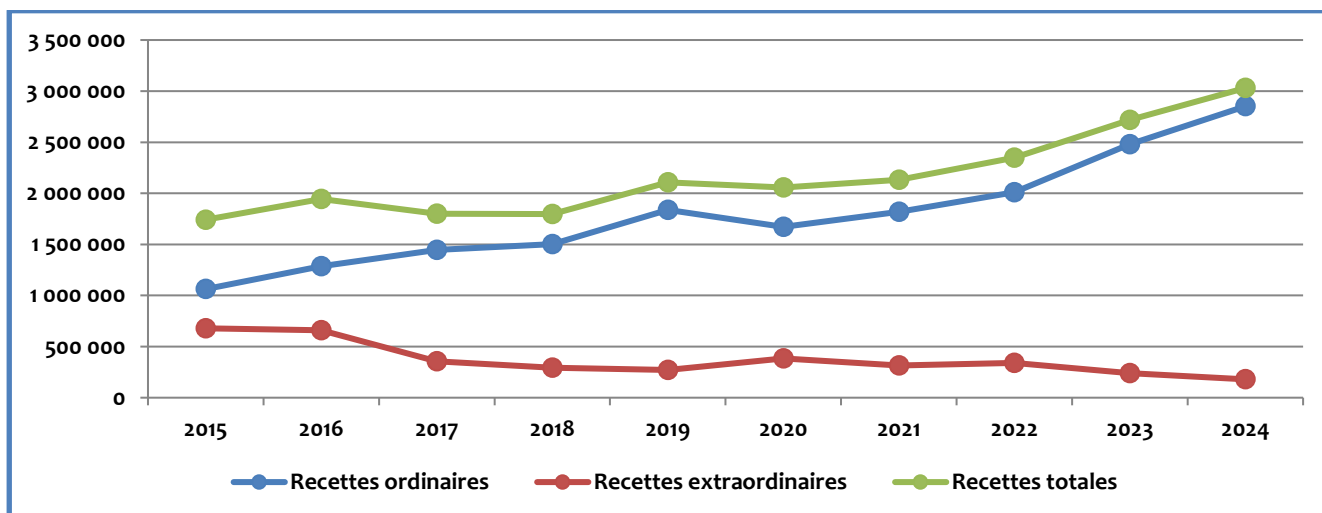
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Tableau 1: Evolution des prévisions définitives de recettes budgétaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes ordinaires	1 062 845	1 286 833	1 444 765	1 503 652	1 837 500	1 672 280	1 817 518	2 010 042	2 479 302	2 851 055
Vente de produits et services			0	3 370	0	0	0	0	0	
Recettes fiscales	944 935	1 127 291	1 315 495	1 313 894	1 526 000	1 439 614	1 597 052	1 762 400	2 204 820	2 428 523
Recettes non fiscales	114 134	156 610	106 346	158 671	311 500	232 666	220 466	247 641	274 482	420 728
Recettes en capital	3 777	2 932								0
Produits financiers			19 173	759	0	0	0	0	0	1 804
Recettes exceptionnelles			3 751	26 958	0	0	0	0	0	0
Recettes extraordinaires	678 787	658 380	354 363	292 271	270 443	385 518	314 465	339 071	239 590	179 595
Dons	350 788	286 274	354 363	292 271	270 443	385 518	314 465	339 071	239 590	179 595
Programmes	126 534	72 503	92 926	118 054	99 181	176 684	93 379	117 400	0	0
Projets	224 255	213 772	261 437	174 217	171 262	208 834	221 086	221 671	239 590	179 595
Emprunts	327 999	372 105								
Programmes	87 795	65 798								
Projets	144 204	141 307								
Autres Emprunts	96 000	165 000								
Recettes totales	1 741 632	1 945 213	1 799 128	1 795 923	2 107 943	2 057 798	2 131 983	2 349 113	2 718 892	3 030 650

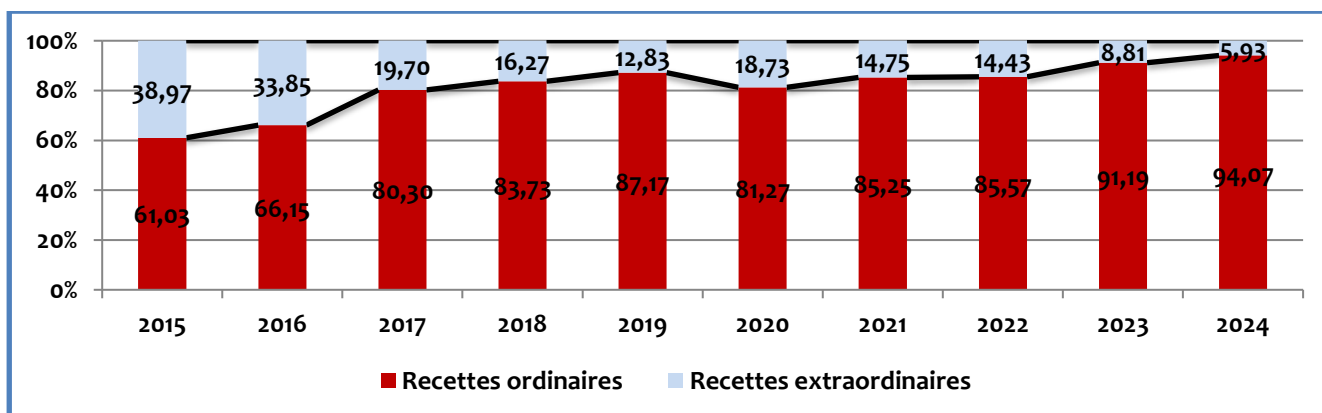
Source : Lois de règlement

Graphique 1 : Evolution des prévisions définitives des recettes par grande nature 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

Graphique 2 : Evolution de la structure des prévisions définitives des recettes par grande nature de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

I.1.1 Recettes ordinaires

L'analyse de l'évolution des prévisions des recettes ordinaires révèle une tendance à la hausse sur la période 2015-2024 avec une variation annuelle moyenne de 11,59%. En effet, ces prévisions ont plus que doublé sur la période, passant de 1 062,85 milliards de FCFA en 2015 à 2 851,06 milliards de FCFA en 2024. Toutefois, il est observé un recul de ces prévisions en 2020 (-8,99%). Cette baisse est consécutive à une régression des prévisions des recettes fiscales (-5,66%) et des recettes non fiscales (-25,31%). Cela est dû essentiellement à la situation sécuritaire et aux effets de la maladie à Corona virus (COVID-19) qui ont impacté l'économie nationale en général et le budget de l'Etat en particulier entraînant une révision à la baisse des prévisions de recettes ordinaires.

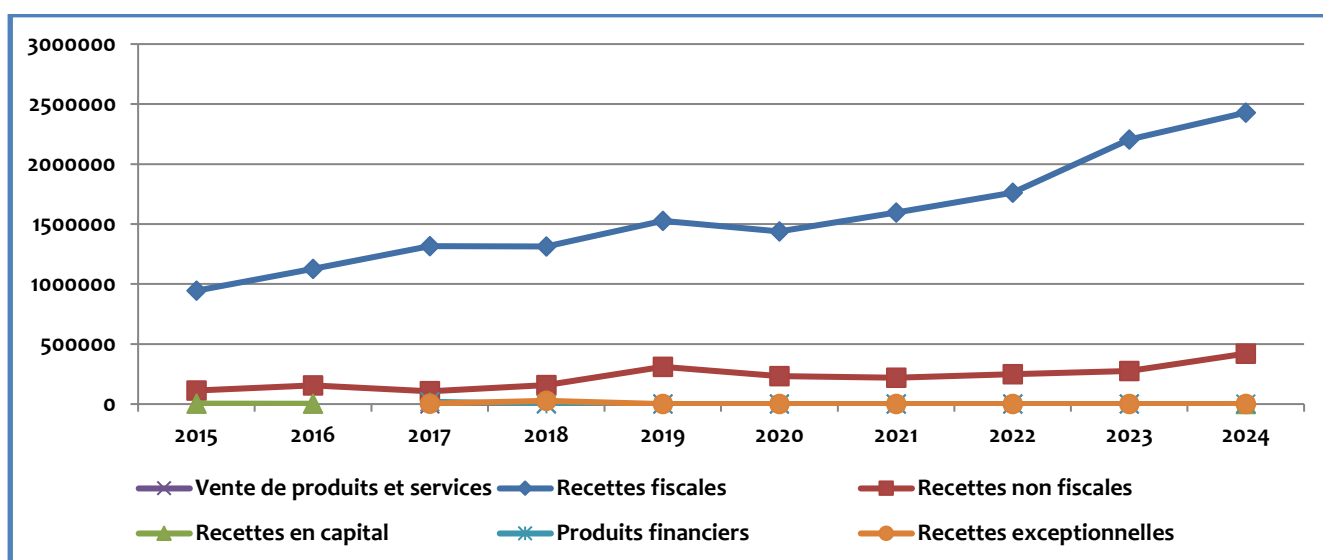
De 2023 à 2024, les prévisions des recettes ordinaires ont augmenté de 14,99% pour s'établir à 2 851,06 milliards de FCFA.

L'analyse de la structure des prévisions de recettes ordinaires fait ressortir une prédominance des recettes fiscales sur la période 2015-2024 avec une proportion moyenne de 87,37%.

Sur les deux dernières années, la part des recettes fiscales dans les prévisions des ressources ordinaires est passée de 88,93% en 2023 à 85,18% en 2024 avec un poids moyen de 87,06%. Pour ce qui est des recettes non fiscales qui occupent le deuxième rang, leur part dans les prévisions de recettes ordinaires est passée de 11,07% en 2023 à 14,76% en 2024, soit une hausse de 3,69 points de pourcentage.

Les détails sont illustrés dans les graphiques ci-dessous.

Graphique 3: Evolution des prévisions de recettes ordinaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Tableau 2: Évolution de la structure des recettes ordinaires par nature de 2015 à 2024 (En %)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Vente de produits et services			0,00	0,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes fiscales	88,91	87,60	91,05	87,38	83,05	86,09	87,87	87,68	88,93	85,18
Recettes non fiscales	10,74	12,17	7,36	10,55	16,95	13,91	12,13	12,32	11,07	14,76
Recettes en capital	0,36	0,23								
Produits financiers			1,33	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
Recettes exceptionnelles			0,26	1,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes ordinaires	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : DGB/DISB

I.1.2 Ressources extraordinaires

L'analyse des prévisions des ressources extraordinaires du budget de l'État montre une tendance baissière sur la période 2015-2024, passant de 678,79 milliards de FCFA en 2015 à 179,60 milliards de FCFA en 2023, soit un taux d'accroissement annuel moyen de -13,73%. Cette situation s'explique non seulement l'orientation stratégique du gouvernement visant à privilégier les ressources propres dans le financement des investissements publics mais également par la conjoncture économique internationale défavorable et le contexte sociopolitique national contraignant qui ont induit une réduction des apports des partenaires au développement.

Toutefois, certaines années ont enregistré des hausses ponctuelles. En 2020, les prévisions de recettes extraordinaires ont connu une forte progression de 42,55%, imputable aux dons programmes (+78,14%) et aux dons projets (+21,94%). Cette augmentation est expliquée par les promesses d'aide des partenaires au développement dans le cadre de la lutte contre la maladie à Corona virus (COVID-19). De même en 2022, une reprise modérée a été observée avec une augmentation de 7,82%.

Sur les deux dernières années, les prévisions de ressources extraordinaires enregistrent une baisse de 25,04%.

L'analyse de la structure des prévisions sur la période 2015-2016 (budget objet) de recettes extraordinaires montre que les dons étaient la composante principale en 2015 avec un poids de 51,68% tandis qu'en 2016 les emprunts étaient supérieurs avec une proportion de 56,52%. Quant à la période 2017-2024 (budget programme), les dons sont l'unique composante des recettes extraordinaires du fait du transfert des emprunts en ressources de trésorerie.

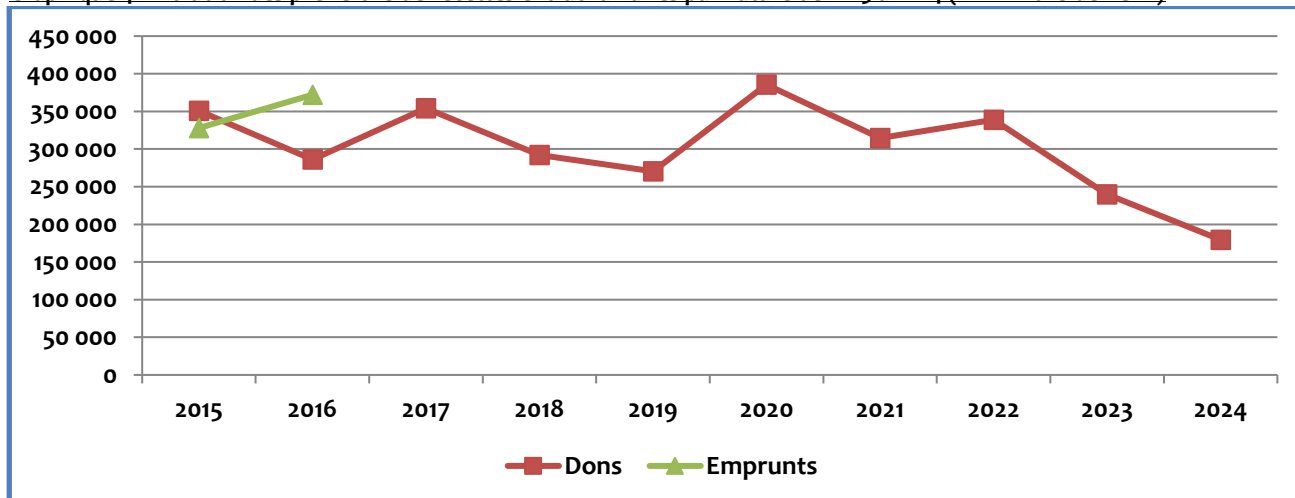
A partir de 2017, l'analyse de la structure des dons indique une prépondérance des dons projets au détriment des dons programmes avec une proportion moyenne de 73,32%.

Sur les deux dernières années (2023-2024), les prévisions des dons sont constituées uniquement de dons projets.

Les détails sont illustrés dans les graphiques suivants.

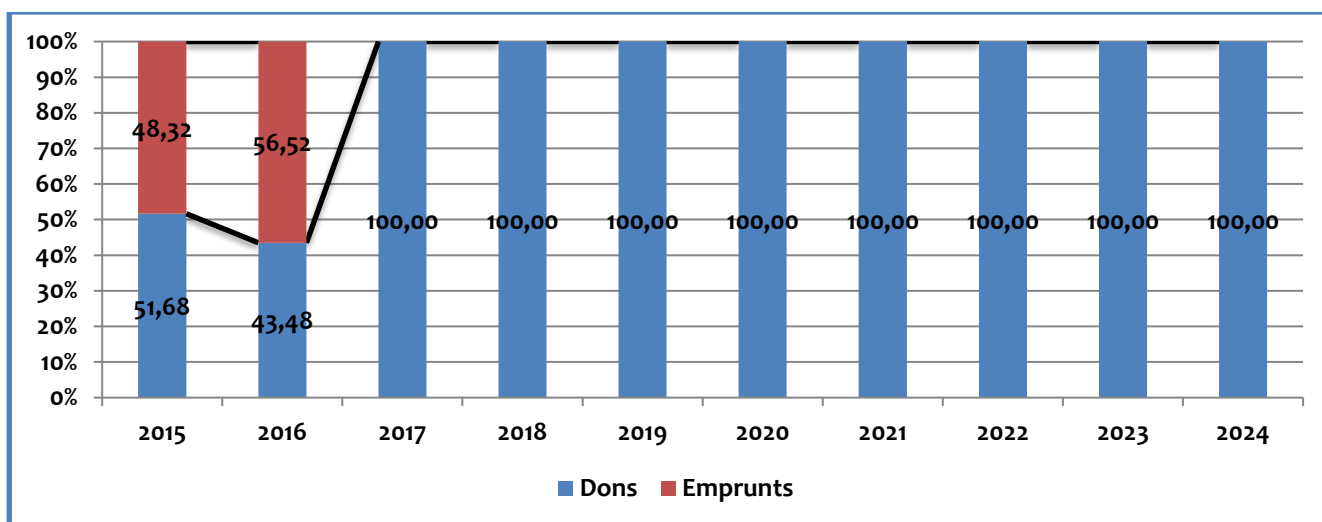
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Graphique 4: Evolution des prévisions de recettes extraordinaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



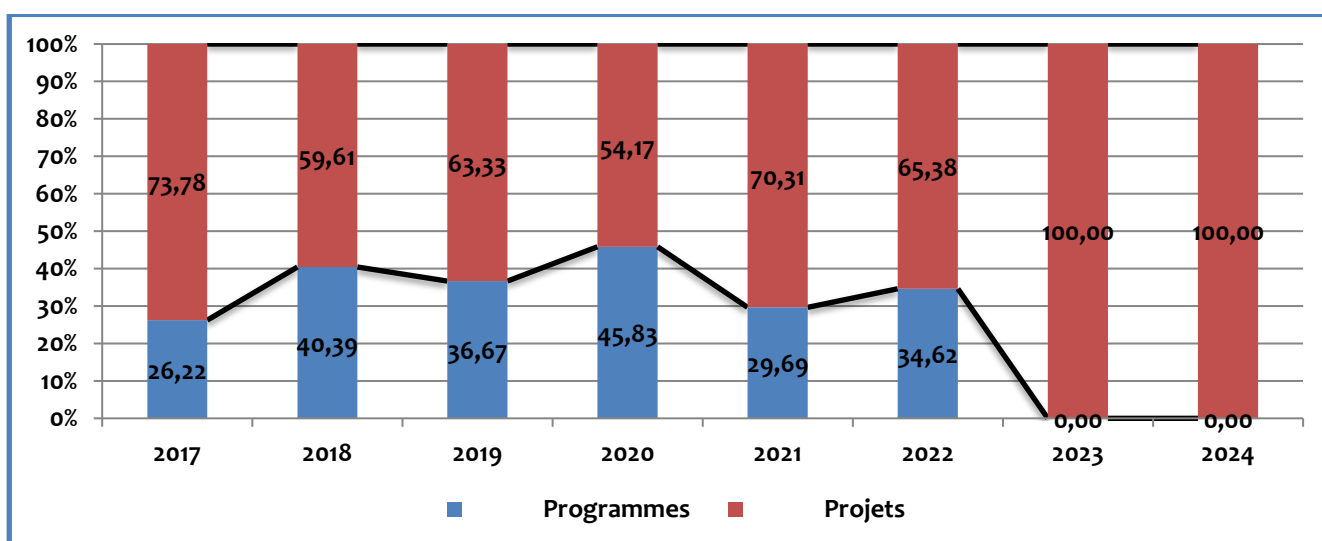
Source : DGB/DISB

Graphique 5: Evolution de la structure des prévisions de recettes extraordinaires par nature de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

Graphique 6: Evolution de la structure des prévisions des dons par nature de 2017 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

I.2 PREVISIONS DE RECETTES ORDINAIRES PAR REGIE

Sur la période 2015-2024, les prévisions de recettes ordinaires par régie affichent des tendances à la hausse avec des taux d'accroissement annuel moyen de 12,18% ; 9,67% et 15,34% respectivement pour la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

Cependant, il est observé une baisse des prévisions de la DGI en 2020 (-2,90%). Pour la DGD, une baisse des prévisions a été enregistrée en 2018 et 2020 respectivement de 5,09% et 1,09%. La DGTCP quant à elle a enregistré une diminution de ses prévisions de recettes ordinaires de 20,66% ; 27,10% et 5,74% respectivement en 2017, 2020 et 2021.

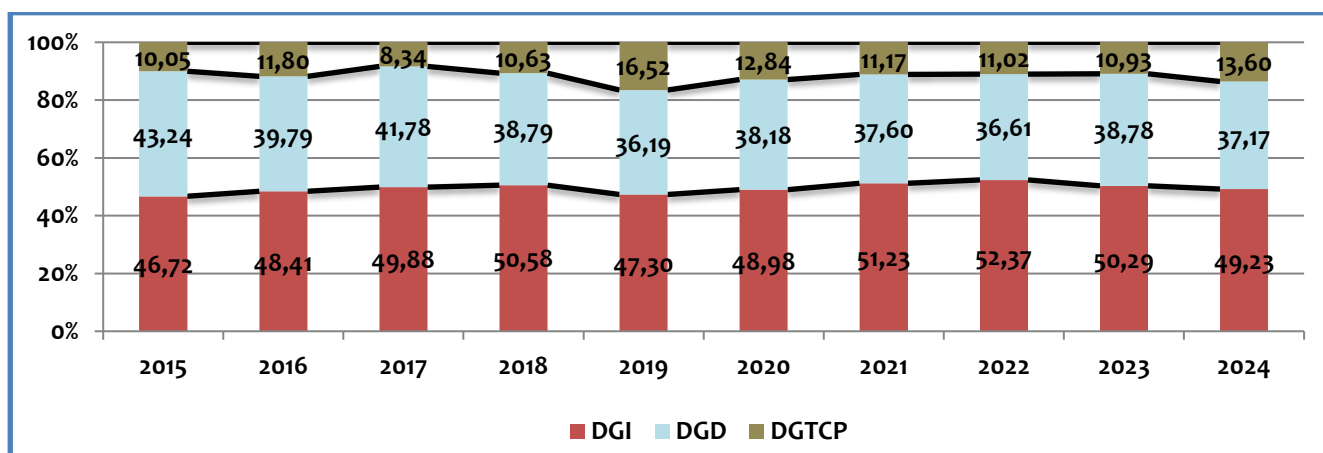
Les baisses constatées au niveau des régies sont en partie consécutives au contexte sociopolitique, à l'exacerbation de la crise sécuritaire à partir de 2016, à la crise COVID de 2019 et à l'échelonnement du paiement de la licence de téléphonie mobile 4G à partir de 2020.

L'analyse de la structure des prévisions de recettes ordinaires du budget de l'Etat par régie sur la période 2015-2024 révèle une prédominance des prévisions de recettes de la DGI avec un poids moyen de 49,50%, suivie de la DGD avec un poids moyen de 38,81% et de la DGTCP avec une proportion moyenne de 11,69%, au regard des potentialités de recouvrement et des missions assignées à chaque régie de recettes.

Entre 2023 et 2024, les quotes-parts de la DGI et de la DGD dans les prévisions ont connu des baisses respectivement de 1,06 et de 1,61 point de pourcentage. En revanche, celle de la DGTCP est en hausse de 2,67 points.

Les détails sont illustrés dans le graphique ci-dessous.

Graphique 7 : Évolution de la part de chaque régie de recettes dans les prévisions de recettes ordinaires de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

II. RECOUVREMENTS DE RECETTES BUDGETAIRES

II.1 GRANDES NATURES DE RECETTES

 Recouvrements par grandes nature de recettes

Sur la période 2015-2024, les recouvrements de recettes affichent une tendance haussière avec une croissance annuelle moyenne de 6,72%. Toutefois, ces recouvrements ont connu des baisses en 2017 (-11,39%) en raison du transfert des emprunts aux ressources de trésorerie en 2017 et en 2024 (-7,38%) du fait d'une régression de recouvrement des recettes ordinaires (-8,03%).

Sur les deux dernières années, les recouvrements de ressources budgétaires sont passés de 2 785,14 milliards de FCFA en 2023 à 2 579,50 milliards de FCFA en 2024, soit une baisse de 7,38%.

Avec un poids moyen de 86,72% sur la période 2015-2024, les recouvrements de ressources du budget de l'Etat restent dominés par les recettes ordinaires dont le poids varie entre 71,94% (2015) et 93,95% (2023).

Entre 2023 et 2024, le poids des recettes ordinaires dans les recouvrements de ressources du budget de l'Etat a diminué de 0,66 point passant de 93,95% à 93,29%.

 Taux de recouvrement des recettes budgétaires

Le taux de recouvrement global a fluctué entre 82,14% (2017) et 102,44% (2023) sur la période 2015-2024 avec un taux moyen de 90,55%. Ce taux de recouvrement global est tiré vers le bas par les recettes extraordinaires dont le taux de réalisation moyen se situe à 66,87%.

En 2024, les réalisations de recettes budgétaires affichaient un taux de recouvrement de 85,11% contre 102,44% en 2023, soit une baisse de 17,32 points de pourcentage imputable aux recettes ordinaires (-21,13 points), les recettes extraordinaires ayant enregistré une amélioration de leur taux de recouvrement de 26,01 points.

Les détails sont illustrés dans les tableaux et les graphiques ci-dessous.

Tableau 3 : Évolution des recouvrements de recettes budgétaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes ordinaires	1 033 395	1 201 793	1 355 603	1 439 908	1 660 191	1 566 980	1 886 840	2 153 877	2 616 550	2 406 407
Vente de produits et services			0	3 210	0	0	0	0	0	
Recettes fiscales	913 663	1 040 288	1 191 241	1 252 640	1 355 772	1 288 582	1 590 361	1 885 855	2 341 993	1 992 992
Recettes non fiscales	115 343	160 054	122 234	144 806	293 498	265 373	245 811	230 153	262 138	396 462
Recettes en capital	4 389	1 451								
Produits financiers			27 756	2 631	2 545	3 303	14 903	9 640	1 908	2 341
Recettes exceptionnelles			14 372	36 621	8 376	9 722	35 765	28 229	10 512	14 611
Recettes extraordinaires	403 131	465 887	122 169	151 545	144 965	291 236	275 813	232 562	168 586	173 091
Dons	229 776	170 089	122 169	151 545	144 965	291 236	275 813	232 562	168 586	173 091
Programmes	168 734	77 473	61 177	78 594	102 433	157 919	120 503	60 265	667	
Projets	61 042	92 616	60 992	72 951	42 532	133 316	155 310	172 297	167 919	173 091
Emprunts	173 356	295 798								
Programmes	29 409	81 977								
Projets	27 873	48 698								
Autres Emprunts	116 074	165 122								
Recettes totales	1 436 526	1 667 680	1 477 773	1 591 453	1 805 156	1 858 216	2 162 653	2 386 439	2 785 136	2 579 498

Source : Lois de règlement

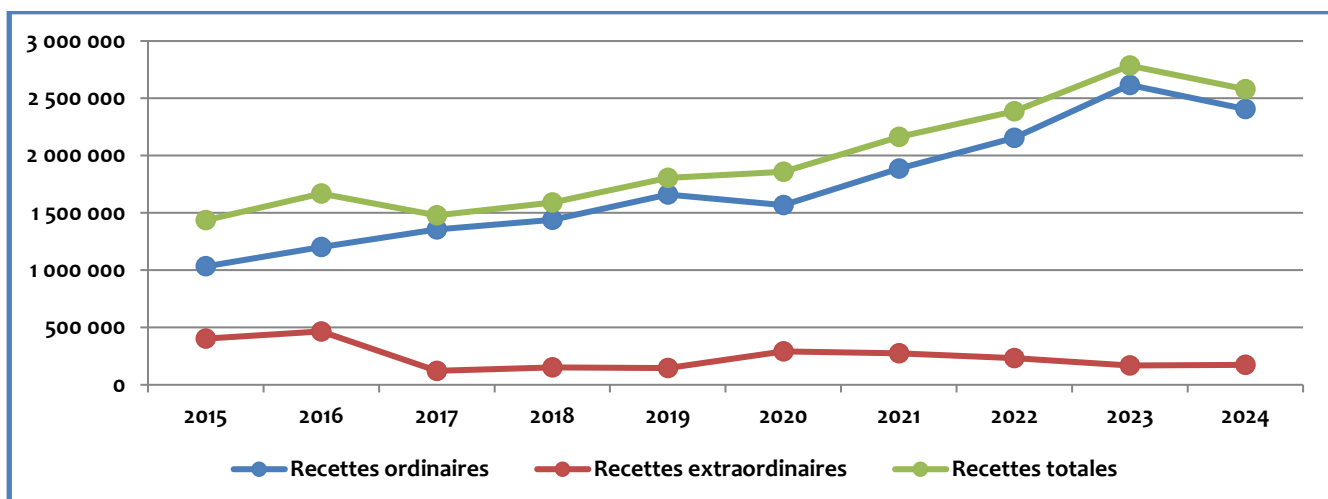
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Tableau 4: Evolution des taux de recouvrement par nature de recettes de 2015 à 2024 (En %)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes ordinaires	97,23	93,39	93,83	95,76	90,35	93,70	103,81	107,16	105,54	84,40
Vente de produits et services										
Recettes fiscales	96,69	92,28	90,55	95,34	88,84	89,51	99,58	107,00	106,22	82,07
Recettes non fiscales	101,06	102,20	114,94	91,26	94,22	114,06	111,50	92,94	95,50	94,23
Recettes en capital	116,21	49,49								
Produits financiers			144,77	346,52						
Recettes exceptionnelles			383,12	135,85						
Recettes extraordinaires	59,39	70,76	34,48	51,85	53,60	75,54	87,71	68,59	70,36	96,38
Dons	65,50	59,41	34,48	51,85	53,60	75,54	87,71	68,59	70,36	96,38
Programmes	133,35	106,86	65,83	66,58	103,28	89,38	129,05	51,33		
Projets	27,22	43,32	23,33	41,87	24,83	63,84	70,25	77,73	70,09	96,38
Emprunts	52,85	79,49								
Programmes	33,50	124,59								
Projets	19,33	34,46								
Autres Emprunts	120,91	100,07								
Recettes totales	82,48	85,73	82,14	88,61	85,64	90,30	101,44	101,59	102,44	85,11

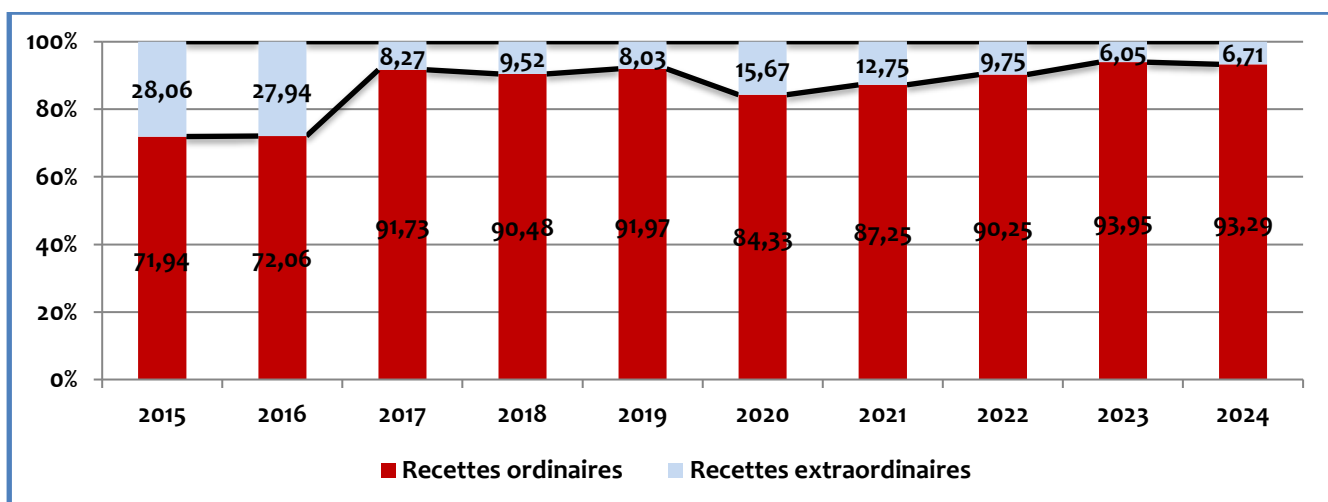
Source : DGB/DISB

Graphique 8 : Evolution des recouvrements de recettes budgétaires par grande nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

Graphique 9 : Evolution de la structure des recouvrements de recettes totales de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

II.1.1 Recettes ordinaires

II.1.1.1 Recouvrements de recettes ordinaires

L'analyse de l'évolution des recouvrements de recettes ordinaires du budget de l'État sur la période 2015-2024 affiche une tendance à la hausse avec un taux de croissance annuel moyen de 9,85%. Cependant, des baisses de 5,61% et de 8,03% sont enregistrées respectivement en 2020 et 2024. La baisse de 2020 découle de la diminution des recettes fiscales de 67,19 milliards de FCFA et non fiscales de 28,12 milliards de FCFA tandis que celle de 2024 est liée à une régression des recettes fiscales de 349,00 milliards de FCFA.

Sur les deux dernières années, les recouvrements de recettes ordinaires du budget de l'Etat ont baissé de 8,03%, passant de 2 616,55 milliards de FCFA en 2023 à 2 406,41 milliards de FCFA en 2024. Cette régression globale des recouvrements entre 2023 et 2024 s'explique par la baisse des recettes fiscales d'un montant de 349,00 milliards de FCFA, soit un taux de régression de 14,90%. Cette contreperformance s'explique par la situation sécuritaire qui a impacté négativement les activités économiques, empêchant certaines entreprises à honorer leurs obligations fiscales.

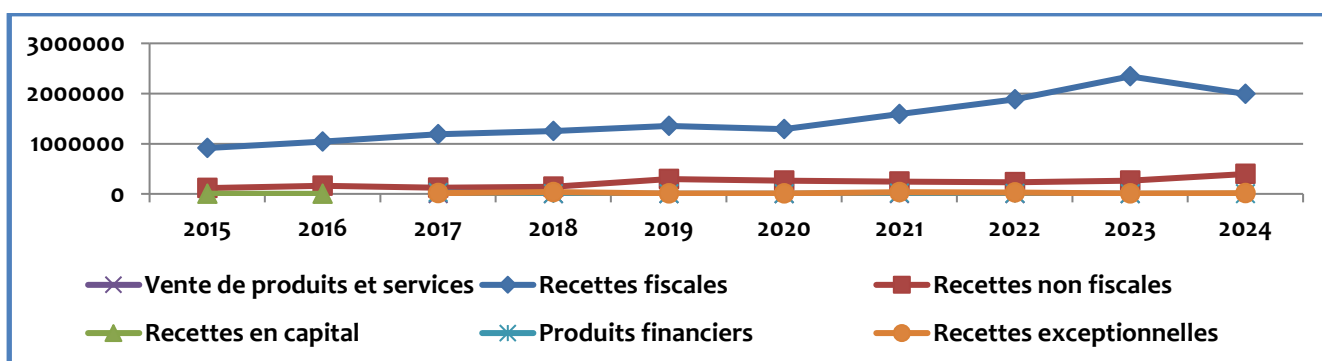
La structure de ces recouvrements, sur la période 2015-2024, laisse apparaître une prédominance des recettes fiscales avec une proportion qui oscille entre 81,66% (2019) et 89,51% (2023). La part moyenne des recettes fiscales dans les recettes ordinaires est de 85,79% contre 12,84% pour les recettes non fiscales et 1,37% au titre des autres natures de recettes ordinaires.

II.1.1.2 Taux de recouvrement de recettes ordinaires

Le taux moyen de recouvrement de recettes ordinaires sur la période 2015-2024 est de 96,52%. Le taux le plus élevé a été observé en 2022 (107,16%) et la plus faible performance a été enregistrée en 2024 (84,40%).

Le taux de réalisation entre 2023 et 2024 est en baisse de 21,13 points de pourcentage. Cette contreperformance en 2024 est consécutive aux effets de la crise sécuritaire.

Graphique 10 : Evolution des recouvrements de recettes ordinaires par nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Tableau 5: Evolution de la structure des recouvrements de recettes ordinaires par nature de 2015 à 2024 (En %)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes ordinaires	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Vente de produits et services			0,00	0,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes fiscales	88,41	86,56	87,88	86,99	81,66	82,23	84,29	87,56	89,51	82,82
Recettes non fiscales	11,16	13,32	9,02	10,06	17,68	16,94	13,03	10,69	10,02	16,48
Recettes en capital	0,42	0,12								
Produits financiers			2,05	0,18	0,15	0,21	0,79	0,45	0,07	0,10
Recettes exceptionnelles			1,06	2,54	0,50	0,62	1,90	1,31	0,40	0,61

Source : DGB/DISB

II.1.2 Ressources extraordinaires

II.1.2.1 Recouvrements de ressources extraordinaires

Sur la période 2015-2024, l'évolution des recouvrements des ressources extraordinaires du budget de l'État enregistre une tendance baissière avec un taux de croissance annuel moyen de -8,97%.

Entre les périodes 2015-2016 (budget objet) et 2017-2024 (budget programme), il est constaté une baisse sensible des recouvrements de ressources budgétaires extérieures due essentiellement au transfert des emprunts dans les ressources de trésorerie.

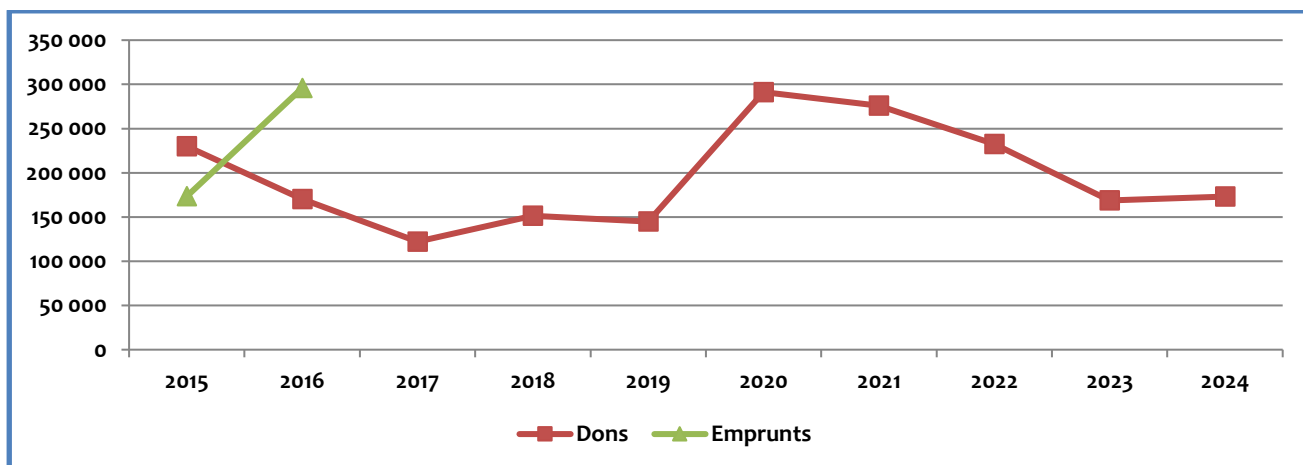
Le niveau de recouvrement de recettes extraordinaires est en hausse de 2,67% entre 2023 et 2024. Cette hausse s'explique par la progression des dons projets de 3,08%.

L'analyse de la structure des recouvrements sur la période 2015-2016 (budget objet) de recettes extraordinaires montre que les dons étaient la composante principale en 2015 avec un poids de 57,00% tandis qu'en 2016 les emprunts étaient supérieurs avec une proportion de 63,49%. Quant à la période 2017-2024 (budget programme), les dons sont l'unique composante des recettes extraordinaires du fait du transfert des emprunts en ressources de trésorerie.

De 2017 à 2020, les recettes extraordinaires étaient constituées en majorité des dons programmes avec une proportion moyenne de 56,71% contre 43,29% pour les dons projets. De 2021 à 2024, cette tendance s'est inversée avec une forte prédominance des dons projets qui occupent en moyenne 82,50% contre 17,50% pour les dons programmes.

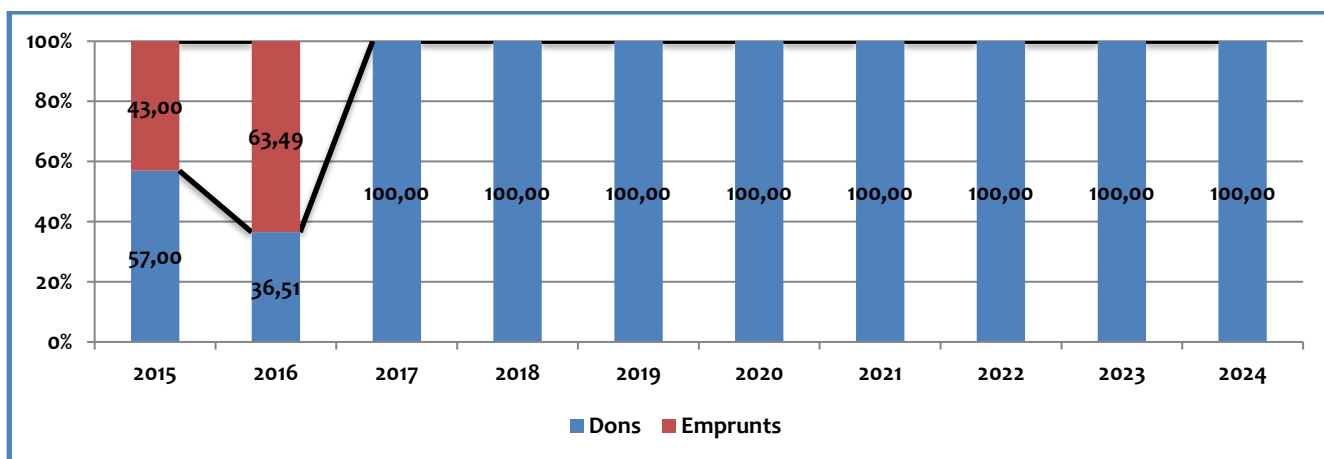
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Graphique 11 : Evolution des recouvrements de ressources extérieures (dons et emprunts) de 2015 à 2024 par nature (En millions de FCFA)



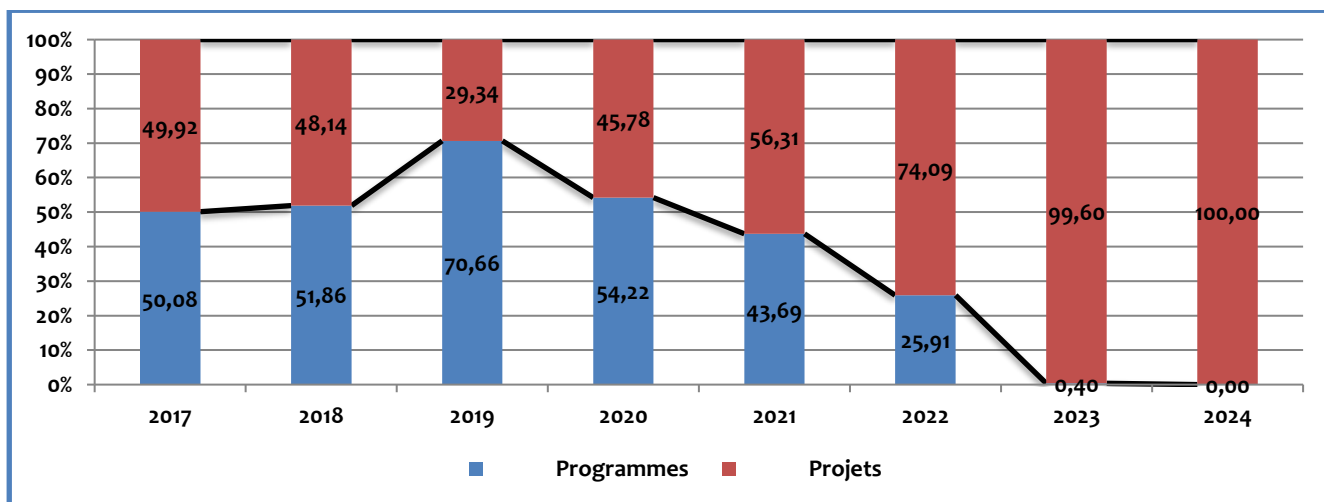
Source : DGB/DISB

Graphique 12 : Evolution de la structure des ressources extraordinaires de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

Graphique 13 : Evolution de la structure des recouvrements des dons de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

II.1.2.2 Taux de recouvrement des ressources extraordinaires

Sur la période 2015-2024, le taux de recouvrement des ressources extraordinaires présente une évolution erratique. Il atteint son niveau le plus bas en 2017 (34,48 %), puis progresse de manière continue jusqu'en 2021 (87,71 %), avant d'enregistrer un repli en 2022 (68,59 %). En 2023, une amélioration est observée, le taux s'établissant à 70,36 %, puis il atteint son niveau le plus élevé en 2024 (96,38 %).

Sur les deux dernières années, ce taux est passé de 70,36% en 2023 à 96,38% en 2024, soit une amélioration de 26,01 points de pourcentage. Cette performance s'explique par une amélioration des décaissements par les bailleurs.

L'analyse des recouvrements des dons indique un taux moyen de recouvrement de 84,24% pour les dons programmes de 2017 à 2022 et de 58,54% pour les dons projets de 2017 à 2024.

II.2 RECOUVREMENTS PAR REGIE**II.2.1 Structure des recouvrements de recettes ordinaires par régie**

Sur la période 2015-2024, l'analyse de la structure des recouvrements de recettes ordinaires du budget de l'État par régie fait ressortir une prédominance des recouvrements de la DGI, suivie de ceux de la DGD et de la DGTCP avec des poids moyens respectifs de 48,62% ; 38,73% et 12,65%. Cet ordre est conforme aux objectifs de recouvrement assignés à chaque régie de recettes. Toutes les régies ont été performantes sur la période sous revue avec des taux moyens de réalisation supérieurs à 98%.

Sur les deux dernières années, les parts de la DGI et de la DGD dans les recouvrements de recettes ordinaires ont diminué respectivement de 2,73 et 0,95 points. Quant à la DGTCP, sa part dans les recouvrements a augmenté de 3,68 points passant de 10,49% à 14,18%.

II.2.2 Taux de recouvrement de recettes ordinaires par régie**● Direction Générale des Impôts**

Sur la période 2015-2024, le taux de recouvrement de la DGI est relativement stable avec un taux moyen de 98,74%. Le taux de recouvrement le plus faible est observé en 2024 (88,27%) tandis que le plus élevé est constaté en 2021 (110,06%).

Ces performances de recouvrements sur la période 2015-2024 sont la résultante de plusieurs actions ou mesures dont les principales sont l'informatisation de la gestion des impôts (facture normalisée, télé-procédure, etc.), l'intensification des actions de sensibilisation et de communication, la réorganisation des services des impôts, le renforcement des capacités des ressources humaines, le renforcement des actions de recouvrement et de contrôle, la mise en œuvre du projet cadastre

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

fiscale, la poursuite de l'optimisation des logiciels métiers de la DGI, la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de la gestion du portefeuille des contribuables.

Entre 2023 et 2024, le taux de recouvrement de la DGI est passé de 97,31% à 88,27%, soit une baisse de 9,04 points de pourcentage.

● Direction Générale des Douanes

Pour ce qui concerne la DGD, le taux de recouvrement a fluctué entre 91,38% (2015) et 122,37% (2022) sur la période 2015-2024 avec un taux moyen de 100,42%.

Ces taux de recouvrement de plus de 90% sur la période 2015-2024 résultent de la mise en œuvre des mesures et actions telles que la poursuite de l'informatisation des postes de douanes, la connexion des Commissionnaires en Douane Agrée au SYDONIA World, la mise en ligne de SYDONIA World, l'exploitation des scanners, la collaboration Douane-COTECNA, le Système de Liaison Virtuelle des Importations et des Exportations (SYLVIE), la mise en exploitation du Système de Gestion Informatisée du Contentieux Douanier (SYGICOD), l'implémentation des modules de gestion des exonérations, l'informatisation de la gestion du laissez-passer pour les véhicules immatriculés à l'étranger, l'élargissement des codes de spécification tarifaires dans le SYDONIA, la réintégration de la perception de la TVA sur les déclarations des sociétés minières depuis 2022, le renforcement des unités de contrôles, le renforcement de la lutte contre le trafic de carburant ainsi que le réajustement à la hausse du prix des hydrocarbures et l'interconnexion des systèmes douaniers informatisés avec certains pays voisins ainsi qu'à la hausse du niveau des importations. Sur les deux dernières années, le taux de recouvrement est passé de 102,28% à 97,93%, soit une baisse de 4,35 points de pourcentage.

● Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

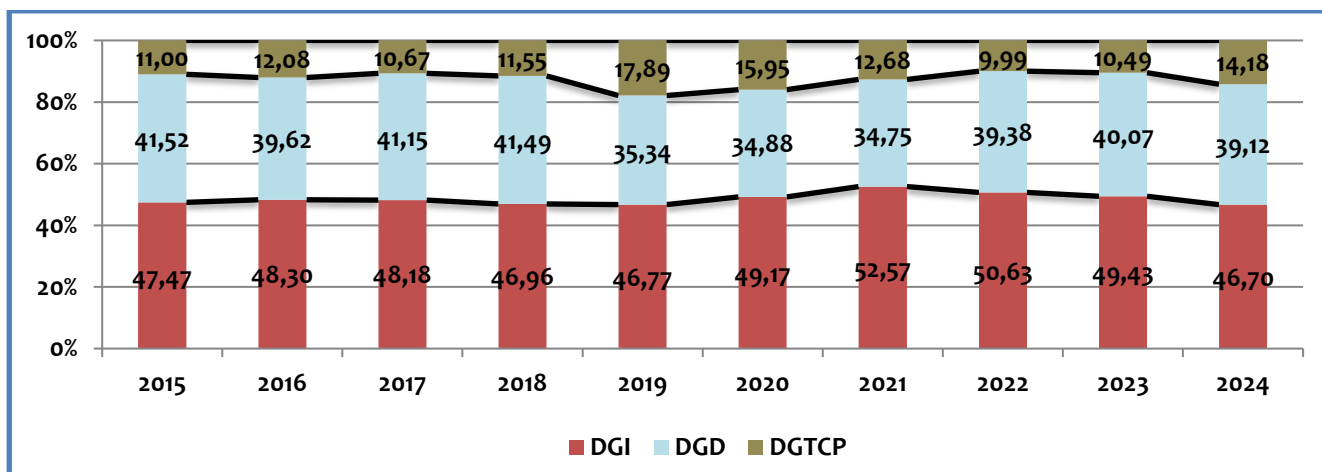
Le taux de réalisation des recettes de la DGTCP sur la période 2015-2024 a varié entre 95,05% (2023) et 126,37% (2020) avec un taux moyen de 108,92%.

Entre 2023 et 2024, ce taux est en hausse de 1,97 point, passant de 95,05% à 97,03%.

Ces performances sont dues au renforcement des capacités opérationnelles des unités de recouvrement et à la mise en œuvre des actions à gain rapide identifiées par ces unités qui ont consisté essentiellement aux recouvrements des arriérés, au renforcement des missions de contrôle et de supervision.

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Graphique 14 : Evolution de la part contributive des régies de recettes dans les recouvrements de recettes ordinaires de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

II.3 RECETTES SPECIFIQUES

II.3.1 Evolution de quelques impôts leaders par nature de recettes

II.3.1.1 Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services

Cette catégorie de recettes fiscales est essentiellement composée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la taxe sur les produits pétroliers (TPP).

● Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

De 2015 à 2024, le niveau de recouvrement de la TVA affiche une tendance haussière avec un taux de croissance annuel moyen de 10,19%. Toutefois une contraction de 3,14% est observée en 2020 en lien avec le ralentissement de l'activité économique dû aux mesures de riposte contre la COVID.

En glissement annuel entre 2023 et 2024, les recouvrements de la TVA ont progressé de 6,59%, en partie lié à la hausse globale du volume des importations.

● Taxe sur les produits pétroliers (TPP)

Sur la période 2015-2024, le recouvrement de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) est en hausse continue. Le taux d'accroissement annuel moyen se situe à 11,05%. L'accroissement du recouvrement de la TPP s'explique par le fait que cette taxe est fonction du volume importé des hydrocarbures notamment le super 91 et le gasoil.

Entre 2023 et 2024, le recouvrement de la TPP a augmenté de 9,98 milliards de FCFA, soit une hausse de 6,33%.

II.3.1.2 Impôts sur les revenus et bénéfices

L'impôt sur les revenus et bénéfices regroupe entre autres l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) et l'impôt sur les autres droits d'enregistrement (ADE).

● Impôt sur les sociétés (IS)

De 2015 à 2024, l'évolution des recouvrements de l'IS montre une tendance haussière avec un taux de progression annuel moyen de 13,02%. Cette tendance globale haussière est en partie liée à la reprise de l'activité économique après la crise sanitaire de la covid-19 et à l'entrée en production de certaines mines sur la période. Cependant des baisses sont observées au cours des années 2015, 2020, 2023 et 2024.

Cet impôt est passé de 409,41 milliards de FCFA en 2023 à 397,30 milliards de FCFA en 2024, soit une baisse de 2,96% lié d'une part à l'augmentation des charges d'exploitation des entreprises du fait du contexte sécuritaire réduisant les bénéfices et par ricochet l'IS et d'autre part à l'arrêt de la production de plusieurs mines.

● Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)

L'évolution des recouvrements de l'IUTS sur la période 2015-2024 présente une tendance haussière avec un taux de croissance annuel moyen de 11,63%. Toutefois une baisse de 2,75% est constatée en 2021, soit un montant de 3,71 milliards de FCFA.

En glissement annuel, les recouvrements de l'IUTS sont en hausse de 0,87 milliard de FCFA en 2024 en valeur absolue et de 0,50% en valeur relative.

Ces niveaux de réalisation s'expliquent principalement par le renforcement des actions de sensibilisation sur le civisme fiscal et la vulgarisation des téléprocédures.

● Autres Droits d'Enregistrement (ADE)

Sur la période 2015-2024, le recouvrement des ADE a connu une évolution en dents de scie avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10,85%.

Sur les deux dernières années, cette nature de recettes a enregistré une augmentation de 3,74 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 7,47%.

II.3.1.3 Droits et taxes à l'importation et à l'exportation

Les droits et taxes à l'importation et à l'exportation regroupent essentiellement les impôts de porte que sont les droits de douanes, la redevance statistique et quelques droits d'accises.

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

● Droits de douane (DD)

Le recouvrement des droits de douane (DD) est passé de 112,25 milliards de FCFA en 2015 à 274,63 milliards de FCFA en 2024, soit un taux de progression annuel moyen de 10,45%. Cependant, il est à noter que les droits de douane ont observé des baisses en 2019 et 2020.

Le recouvrement des DD en 2024 est en augmentation de 19,53 milliards de FCFA, soit 7,66% en valeur relative par rapport à 2023. Cette situation s'explique par la hausse du volume global des importations.

● Redevance statistique

Le recouvrement de la redevance statistique est passé de 14,45 milliards de FCFA en 2015 à 34,20 milliards de FCFA en 2024, soit un taux de progression annuel moyen de 10,05%.

En 2024, elle est en hausse de 7,47% par rapport à son niveau de 2023.

● Droits d'accises

Les droits d'accises regroupent la taxe sur les boissons (TSB), la taxe sur les tabacs (TST), la taxe sur les produits de parfumerie et de cosmétique, la taxe sur le cola, la taxe sur les cafés et thé, la taxe sur les emballages plastiques (TEP), la taxe sur les véhicules de tourisme (TVT) perçus en régime intérieur et de porte.

Les recouvrements desdits droits affichent une tendance haussière sur la période sous revue. Ils sont en effet passés de 35,84 milliards de FCFA en 2015 à 71,61 milliards de FCFA en 2024, soit une progression annuelle moyenne de 7,99%.

Comparé à 2023, les recouvrements des droits d'accises en 2024 sont en hausse de 3,73%, soit 2,58 milliards de FCFA.

Tableau 6 : Evolution du niveau de recouvrement de quelques impôts leaders par nature de recettes de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)

Nature de recettes	Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Vente produits et services											
Vente de produits (recettes chancellerie)		2 823	2 899	3 325	3 167	3 100	0	0	0	0	0
Vente de produit CQP et BQB		0	0	1	0	6	0	0	0	0	0
Produit de l'administration centrale		49	54	47	38	39	0	0	0	0	0
Recettes Fiscales											
TVA		393 160	440 581	511 930	537 725	586 658	568 231	653 037	808 959	883 128	941 319
IUTS		65 664	78 331	89 714	101 502	113 738	134 780	131 074	157 157	175 924	176 796
IS		132 050	163 454	173 793	209 655	249 434	225 534	327 368	429 521	409 412	397 298
Droits d'accises		35 843	41 732	46 504	52 301	58 226	60 789	70 654	72 479	69 036	71 611
TPP		65 266	71 818	90 167	100 038	102 918	106 863	125 770	143 148	157 702	167 683
ADE		21 309	24 410	30 870	29 289	32 213	35 102	36 945	41 133	50 097	53 839
DD		112 247	123 148	140 243	159 776	154 217	144 158	169 380	235 785	255 091	274 626
RS		14 450	15 604	18 816	20 189	20 252	19 431	21 672	29 187	31 824	34 201
Taxes pour le développement de la télé		2 188	2 846	1 829	3 839	4 090	1 075	994	7 271	8 363	5 153
Redevances, taxes, amendes & autres recettes en matière forestière		1 014	1 002	996	959	810	738	706	726	658	768

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Nature de recettes \ Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevances, taxes, amendes & autres recettes en matière de faune sauvage	189	146	132	114	24	14	13	1	0	0
Recettes non Fiscales										
CPVI	8 876	11 116	13 035	13 010	12 840	12 513	13 116	15 810	16 142	17 464
Visas d'entrée à l'aéroport	1 134	1 422	1 538	1 255	1 371	770	993	1 100	1 929	3 017
Passeports ordinaires	2 755	3 107	2 640	2 626	2 899	1 718	2 505	3 585	4 224	4 252
Recettes de péage	6 428	6 450	6 617	0	0	0	0	0	0	0
Vente d'imprimés (DTTM)	2 498	2 690	2 774	3 390	4 448	5 747	7 029	6 218	4 292	4 826
Droits proportionnels ou redevance proportionnelle et taxe superficielle	37 609	44 936	52 688	61 844	67 827	103 713	81 155	78 002	75 831	105 793
Vente dossier d'appels d'offres (DG-CMEF)	415	947	1 078	1 106	825	1 271	2 159	930	751	955
Licence de téléphonie mobile	0	0	1 500	0	120 000	51 500	32 500	8 000	3 000	0
Dividendes	19 443	29 227	33 227	38 813	45 009	58 611	52 976	72 273	102 289	157 558
ARNF	37 348	51 970	39 107	56 432	70 343	51 984	437 851	58 832	58 833	58 834
Produit financier										
Recettes de privatisation (cession actions de l'Etat)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes en capital (remboursement prêts et avances notamment intérêts)	2 534	785	1 339	4 133	2 088	2 263	1 675	2 736	1 383	1 102
VBCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : DGB/DISB

II.3.2 Analyse de l'évolution des recouvrements de recettes minières par régie

Sur la période 2015-2024, les recouvrements de recettes minières présentent une tendance à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 11,53%. Toutefois, un recul ponctuel de 6,39% est observé en 2023.

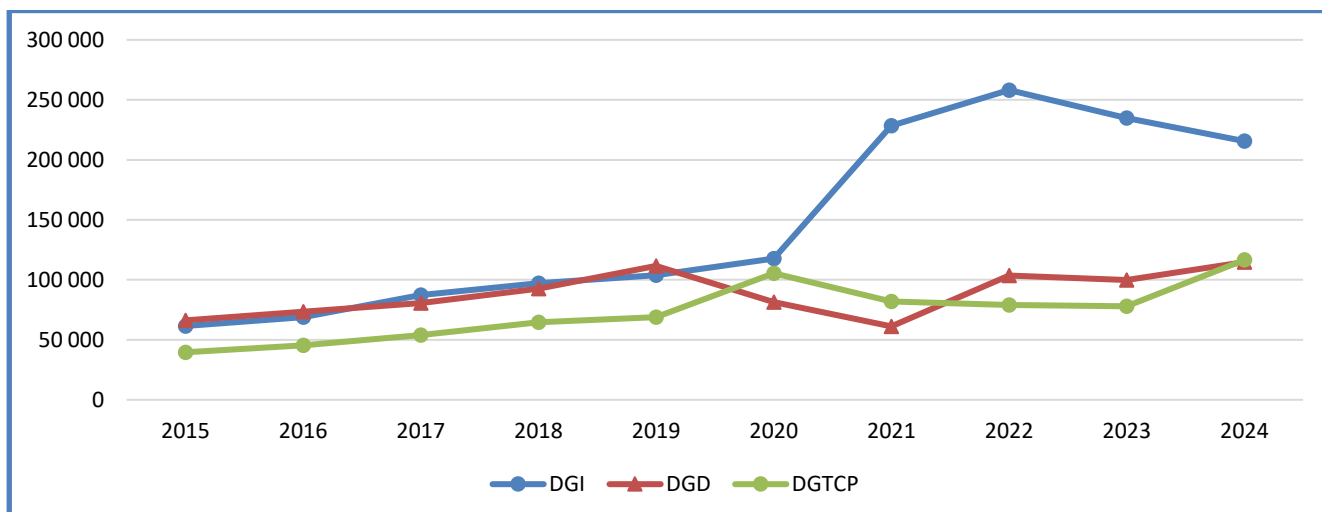
L'analyse de la structure des recouvrements de recettes minières du budget de l'État par régie sur la période sous revue fait ressortir une prédominance des recouvrements de la DGI, suivie de ceux de la DGD et de la DGTCP avec des parts contributives moyennes respectives de 45,13% ; 30,73% et de 24,14%.

Sur les deux dernières années, les recouvrements de recettes minières ont augmenté de 8,30%, passant de 412,64 milliards de FCFA en 2023 à 446,88 milliards de FCFA en 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des royalties ou redevance proportionnelle et la taxe superficielle.

La contribution de la DGI est passée de 56,89% en 2023 à 48,25% en 2024, soit une baisse de 8,63 points de pourcentage. S'agissant de la DGD, sa contribution a augmenté de 1,48 point, passant de 24,19% en 2023 à 25,67% en 2024. La DGTCP quant à elle, a contribué à hauteur de 18,92% et 26,07%, respectivement en 2023 et 2024, soit une hausse de 7,15 points.

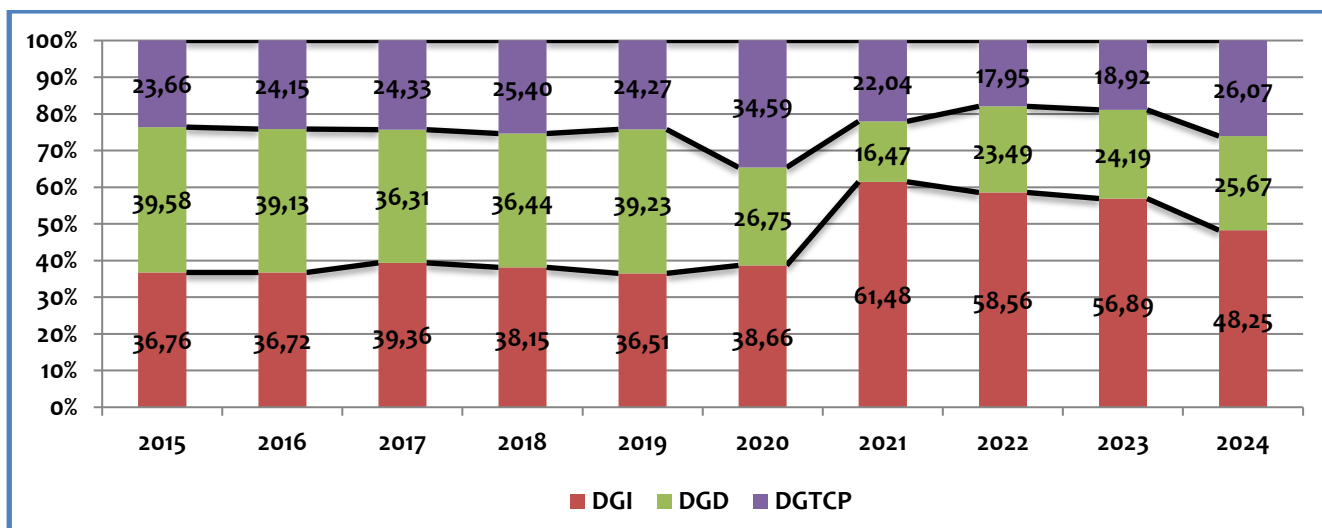
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Graphique 15 : Evolution des recouvrements de recettes minières par régie de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

Graphique 16 : Part contributive des régies de recettes dans les recouvrements de recettes minières de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

B. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

Dans cette partie, l'analyse porte sur les dépenses du budget de l'Etat hors comptes d'affectation spéciale sur la période 2015-2024, en prévision et en exécution, base ordonnancement avec une attention particulière portée sur les deux dernières années.

I. PREVISIONS BUDGETAIRES

L'analyse portera sur les prévisions définitives par grandes natures de dépenses et par bénéficiaires de transferts.

I.1 GRANDES NATURES DE DEPENSES

L'analyse des prévisions des dépenses sur la période 2015-2024 révèle une tendance à la hausse, avec un taux de croissance annuel moyen de 8,75%, imputable aux dépenses ordinaires (8,72%) et aux dépenses en capital (8,81%). Les prévisions sont passées de 1 741,63 milliards de FCFA en 2015 à 3 706,11 milliards de FCFA en 2024, soit plus du double sur les dix (10) ans. Toutefois, une baisse a été observée en 2018 (-4,61 %), essentiellement dues à une réduction des dépenses en capital (-21,04%). Cette diminution observée est liée à la crise sécuritaire.

L'analyse de la composition des prévisions des dépenses sur la période sous revue met en évidence la prédominance des dépenses ordinaires sur les dépenses en capital. En moyenne sur cette période, les dépenses ordinaires représentent 63,61% des prévisions des dépenses totales contre 36,39% pour les dépenses en capital.

Entre les deux dernières années, les prévisions des dépenses ont augmenté de 279,97 milliards de FCFA (8,17%), passant de 3 426,14 milliards de FCFA en 2023 à 3 706,11 milliards de FCFA en 2024. Cette hausse est liée à la progression des dépenses ordinaires et des dépenses en capital respectivement de 9,56% et de 6,01%.

Concernant la structure des prévisions, les dépenses ordinaires sont restées majoritaires, représentant 61,01 % des prévisions en 2023 et 61,79% en 2024.

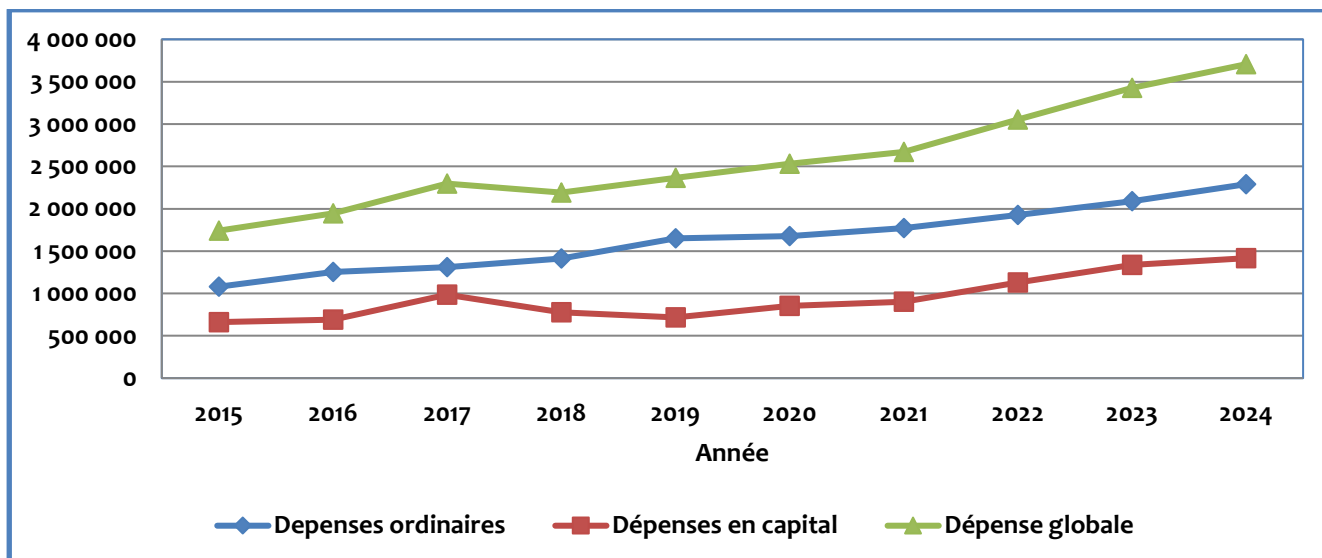
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Tableau 7 : Evolution des prévisions budgétaires par nature de dépenses de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses ordinaires	1 079 754	1 252 765	1 311 877	1 413 465	1 650 350	1 677 951	1 771 566	1 924 701	2 090 119	2 289 851
Amortissement, charges de la dette et dépenses en atténuation des recettes	164 338	195 161								
Charges financières de la dette			67 692	99 710	100 000	113 380	173 600	195 800	234 160	292 767
Dépenses de personnel	469 531	557 948	620 886	705 516	845 900	898 008	950 000	1 012 034	1 097 181	1 177 378
Dépenses d'acquisitions de biens et services	122 738	130 516	180 343	198 553	209 964	186 196	199 945	219 706	218 172	224 366
Dépenses de transferts courants	323 147	369 140	442 456	409 186	493 985	479 867	447 201	496 160	538 819	593 604
Dépenses en atténuation des recettes			500	500	501	500	820	1 000	1 787	1 737
Dépenses en capital	661 878	692 447	985 906	778 468	716 319	854 813	901 218	1 127 305	1 336 021	1 416 262
Investissements exécutés par l'Etat	654 218	685 459	965 713	752 968	711 262	789 813	891 669	1 122 409	1 329 197	1 357 278
Part Etat	285 760	330 380	577 660	444 317	409 348	437 553	546 093	776 248	830 509	884 511
Subvention	224 255	213 772	261 437	134 444	171 262	208 798	221 086	221 671	203 611	179 595
Prêt	144 204	141 307	126 617	174 207	130 652	143 461	124 490	124 490	295 077	293 172
Transferts en capital	7 660	6 988	20 193	25 500	5 057	65 000	9 548	4 896	6 824	58 984
Dépense globale	1 741 632	1 945 213	2 297 783	2 191 933	2 366 669	2 532 764	2 672 784	3 052 005	3 426 140	3 706 113

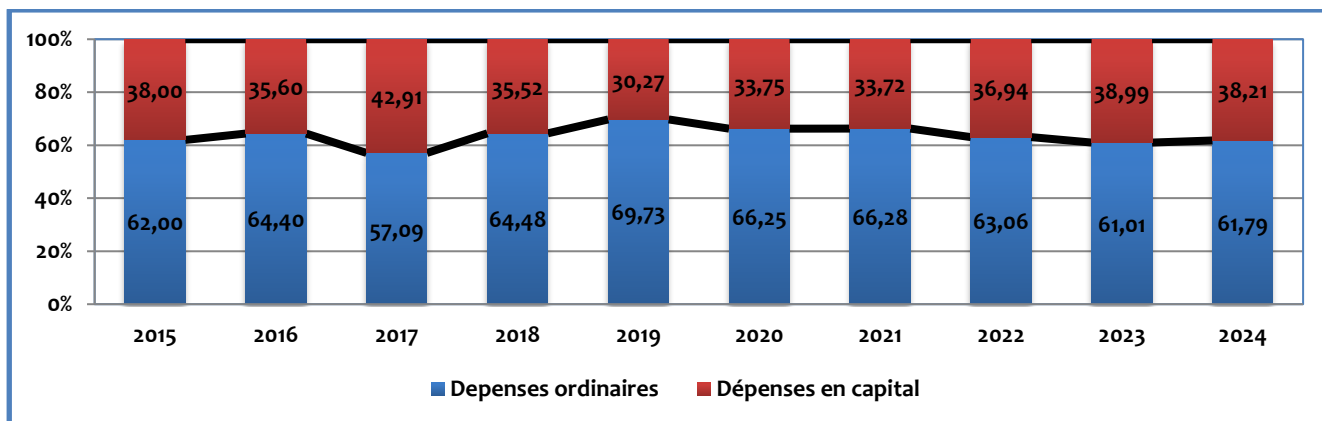
Source : Lois de règlement

Graphique 17 : Evolution des prévisions budgétaires par grande nature de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

Graphique 18 : Evolution de la structure des prévisions définitives des dépenses du budget de l'Etat par grande nature de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

I.1.1 Dépenses ordinaires

Sur la période 2015-2024, les prévisions de dépenses ordinaires montrent une tendance continue à la hausse, avec un taux de croissance annuel moyen de 8,71%. Cette progression est due à l'augmentation des dépenses de personnel (10,75%), des dépenses d'acquisition de biens et services (6,93%) et des dépenses de transferts courants (6,99%). D'un montant de 1 079,75 milliards de FCFA en 2015, les prévisions de dépenses ordinaires ont plus que doublé en 2024 pour s'établir à 2 289,85 milliards de FCFA.

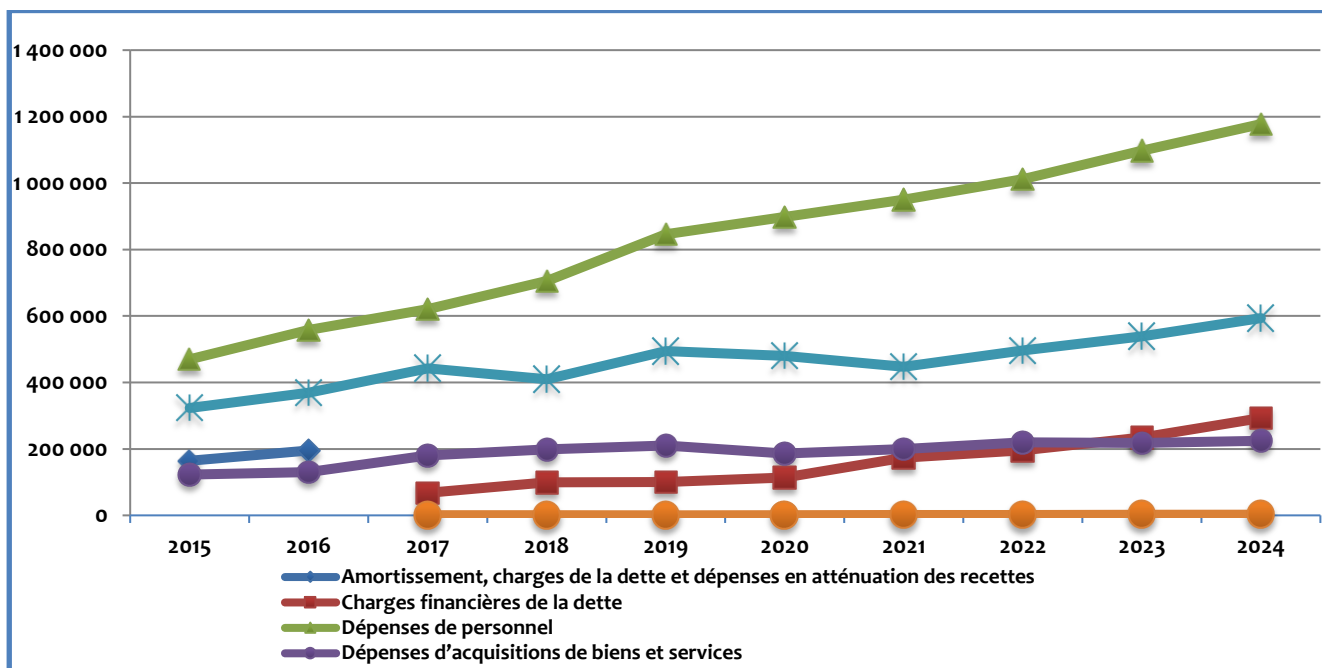
L'examen de la structure des dépenses ordinaires sur la période sous revue montre que les dépenses de personnel représentent la principale composante, suivies par les dépenses de transferts courants. La part des dépenses de personnel a varié entre 43,49% (2015) et 53,62 % (2021), avec une moyenne de 50,02% sur la période. Les dépenses de transferts courants, quant à elles, ont oscillé entre 25,24 % (2021) et 33,73 % (2017), avec une part moyenne de 28,33%.

En 2024, les prévisions de dépenses ordinaires ont atteint 2 289,85 milliards de FCFA, en hausse par rapport aux 2 090,12 milliards de FCFA de 2023, soit une augmentation de 199,73 milliards de FCFA (+9,56%). Cette progression est le résultat de l'augmentation de toutes les catégories de dépenses, à l'exception des dépenses en atténuations des recettes, qui ont diminué de 2,79%. Dans le détail, les charges financières de la dette ont progressé de 58,61 milliards de FCFA (+25,03%). Pour les prévisions des dépenses de personnel, elles sont passées de 1 097,18 milliards de FCFA en 2023 à 1 202,22 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 105,04 milliards de FCFA (7,31%). Cette augmentation des dépenses de personnel est principalement due aux rappels effectués dans le cadre de la gestion des intégrations et engagements, des promotions statutaires (avancements, reclassement, bonification, etc.), les autres actes de carrières et la mise en œuvre de fonction publique hospitalière. Concernant les dépenses de transferts courants, les prévisions sont passées de 538,82 milliards de FCFA en 2023 à 593,60 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 54,78 milliards de FCFA (10,178%).

La structure des prévisions de dépenses ordinaires en 2023 et 2024 montre la prépondérance des dépenses de personnel, suivies par les dépenses de transferts courants. En 2023, les dépenses de personnel représentaient 52,49 % des prévisions de dépenses ordinaires, une proportion presque similaire à celle de 2024 (51,42 %). Les dépenses de transferts courants sont restées dans la même proportion pour les deux années, soit 25,78 % en 2023 et 25,95 en 2024.

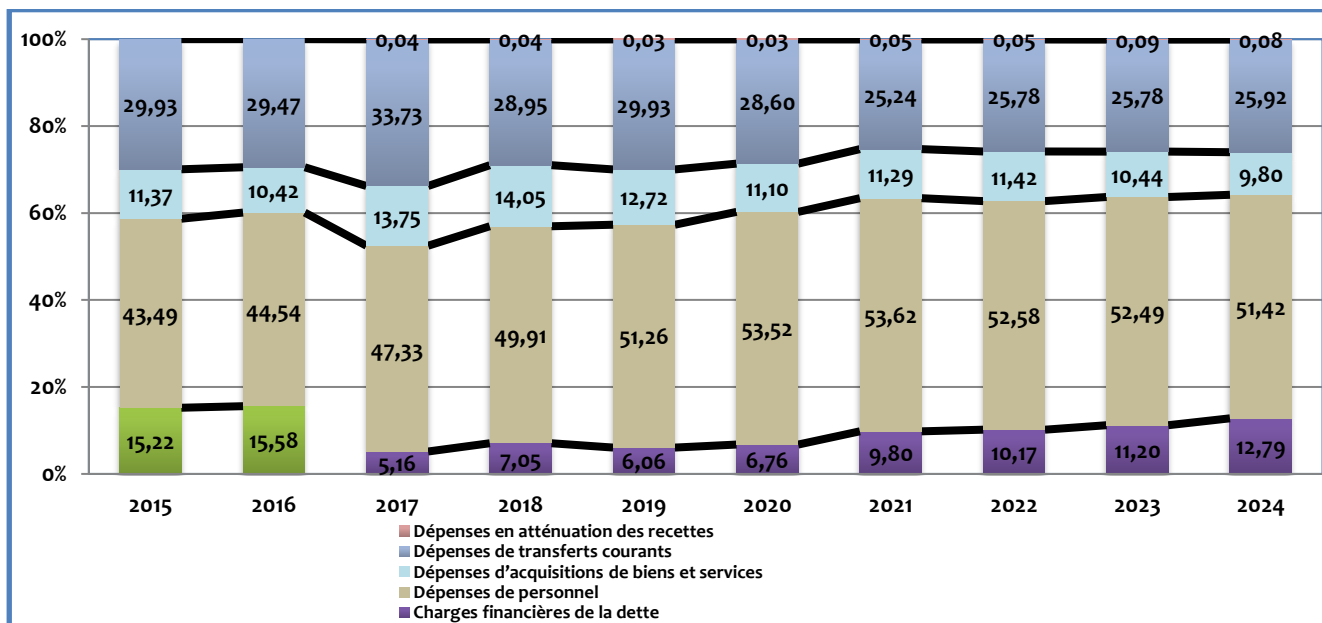
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Graphique 19 : Evolution des composantes des prévisions de dépenses ordinaires de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

Graphique 20 : Evolution de la structure des prévisions de dépenses ordinaires de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

I.1.2 Dépenses en capital

L'analyse des prévisions de dépenses en capital sur la période 2015-2024 révèle une évolution globalement à la hausse mais marquée par des fluctuations importantes. En effet, les prévisions de dépenses en capital sont passées de 661,88 milliards de FCFA en 2015 à 1 416,26 milliards de FCFA en 2024, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 8,82%. Cependant des périodes de baisses sont constatées en 2018 (21,04%) et 2019 (7,98%). Ces réductions des investissements au cours de ces années pourraient s'expliquer la prise en charge des revendications sociales, affectant la capacité de mobilisation des ressources conséquentes au profit des investissements.

L'année 2017 enregistre par ailleurs, la plus forte augmentation des prévisions de dépenses en capital avec une hausse de 42,38 %. Cette augmentation significative est due à l'adoption des mesures de relance de l'économie par le Gouvernement dans le cadre du PNDES.

L'examen de la structure des dépenses en capital montre que les investissements exécutés par l'Etat représentent plus de 90% des prévisions des dépenses en capital sur l'ensemble de la période 2015-2024.

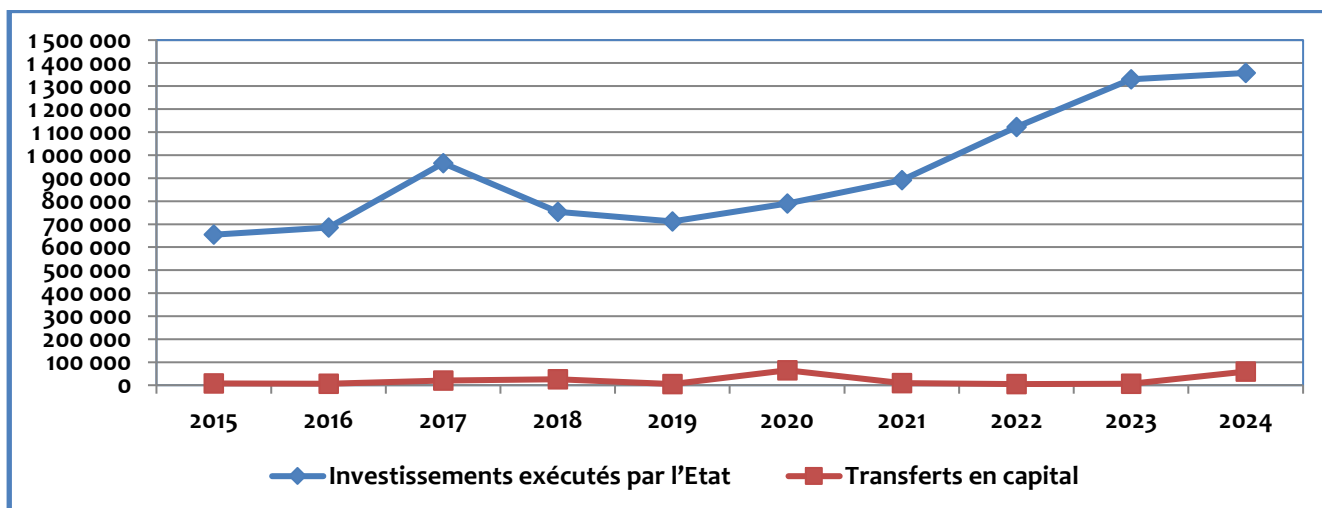
Entre 2023 et 2024, les prévisions de dépenses en capital ont enregistré une hausse 80,24 milliards de FCFA (6,01%) qui s'explique par l'augmentation des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat de 28,08 milliards de FCFA (2,11%) et des transferts en capital de 52,16 milliards de FCFA.

Au cours des deux dernières années, les prévisions de dépenses en capital sont restées largement dominées par les investissements exécutés par l'Etat avec des poids de 99,49 % en 2023 et 95,84% en 2024.

L'analyse par composante des investissements exécutés par l'Etat, montre que les investissements sur ressources propres affichent des parts de 62,48% en 2023 et 65,17 % en 2024. Cette part importante des investissements financés sur ressources propres indique un effort soutenu de mobilisation interne des ressources pour financer des projets prioritaires, réduisant ainsi la dépendance aux financements externes et renforçant l'autonomie de l'État en matière de développement économique.

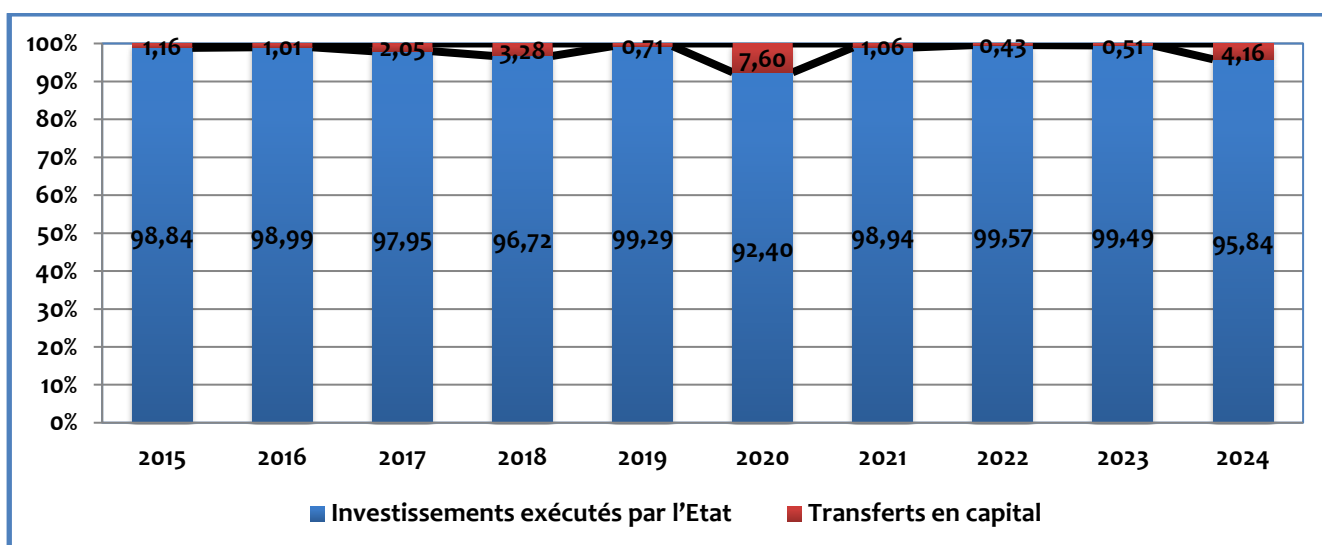
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Graphique 21 : Evolution des composantes des prévisions de dépenses en capital de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



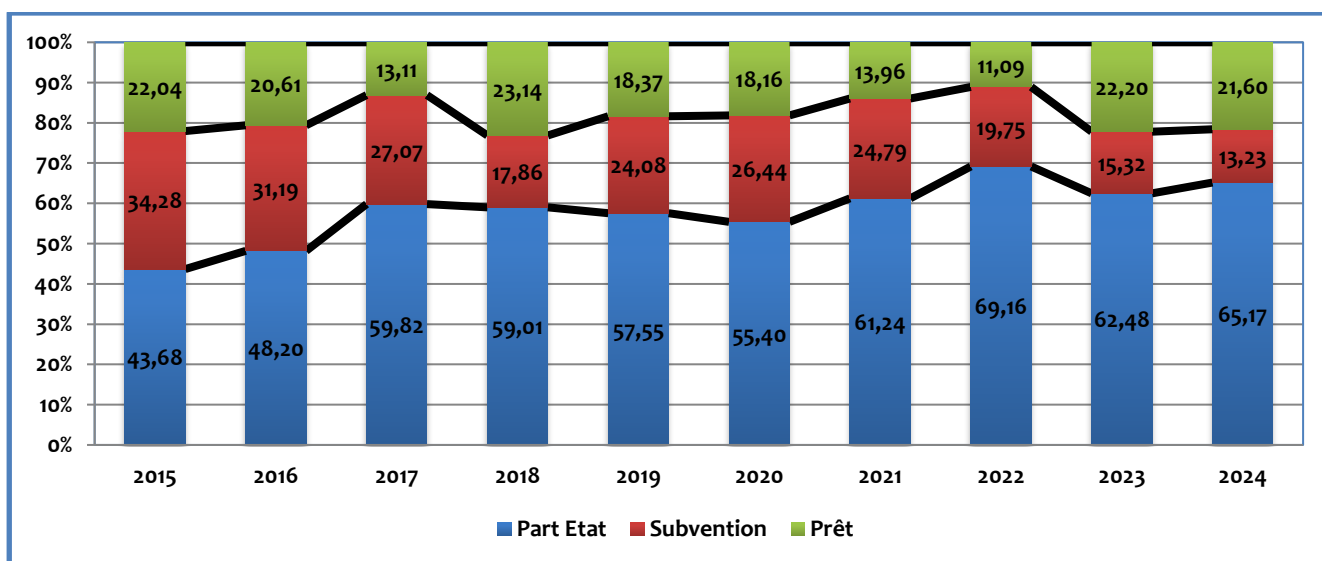
Source : DGB/DISB

Graphique 22 : Evolution de la structure des prévisions de dépenses en capital de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

Graphique 23 : Evolution de la structure des prévisions des investissements exécutés par l'Etat de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

I.2 PREVISIONS DE DEPENSES DE TRANSFERTS PAR BENEFICIAIRES

La classification par bénéficiaire de transferts identifie un bénéficiaire d'un transfert courant ou en capital. Il existe six (06) types de bénéficiaires de transferts que sont : les services publics, les ménages, les institutions financières, les entreprises/organismes non financiers, les organisations/organismes internationaux et les autres bénéficiaires.

Sur la période 2015-2024, les prévisions budgétaires des transferts ont évolué de 330,81 milliards de FCFA en 2015 à 653,30 milliards de FCFA en 2024, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 7,85 %.

L'analyse de la ventilation des transferts par bénéficiaire révèle une nette prédominance des services publics qui représentent en moyenne 58,38% des transferts sur la période, suivis des ménages et des entreprises/organismes non financiers avec des parts moyennes respectifs de 21,37 % et 6,87 %. A partir de 2017, il est à noter une augmentation significative de la part des transferts alloués aux ménages avec un poids moyen de 25,99 % sur la période 2017-2024 contre 2,88 % pour la période 2015-2016. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs, notamment l'impact des mesures de gratuité des soins, la mise en place de l'assurance maladie universelle, les allocations budgétaires en faveur des secteurs de l'éducation et de la santé (bourses), la prise en charge des déplacés internes, ainsi que les mesures sociales mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

De 2023 à 2024, les prévisions budgétaires des dépenses par bénéficiaires de transferts sont passées de 545,64 milliards de FCFA à 653,30 milliards de FCFA, soit une augmentation de 107,66 milliards de FCFA imputable principalement aux ménages (+69,18 milliards de FCFA), aux institutions financières (+52,16 milliards de FCFA) et aux entreprises/organismes non financiers (+0,17 milliards de FCFA).

Au cours de ces deux dernières années, les principaux bénéficiaires de transferts étaient les ménages et les institutions financières avec des poids moyens de 32,68 % et 5,14%.

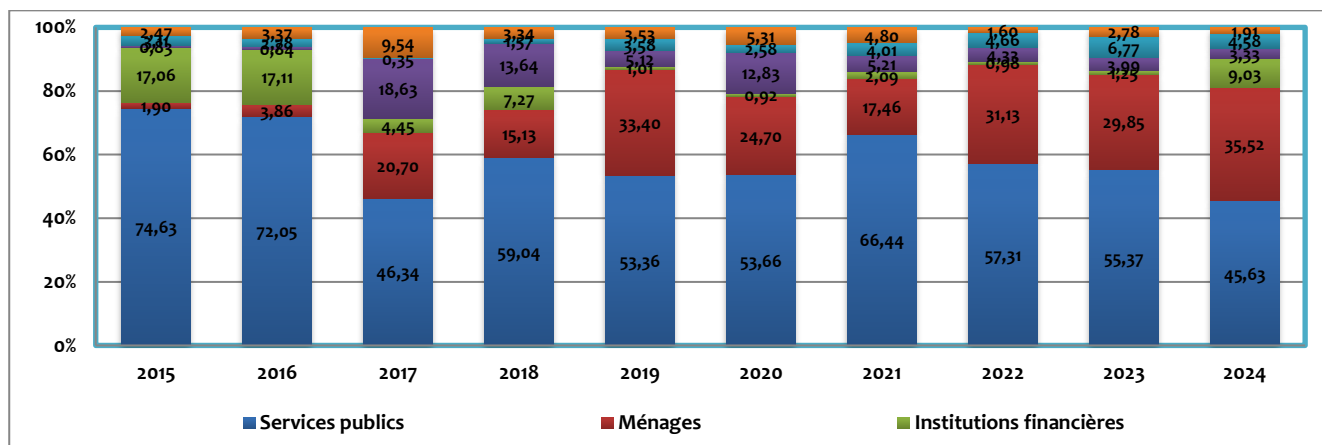
Tableau 8 : Evolution des prévisions selon la classification par bénéficiaire de transferts (transferts courants et en capital) de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)

Code	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
001	Services publics	246 894	271 018	214 392	267 115	266 277	292 400	303 446	287 173	302 097	298 108
002	Ménages	6 300	14 505	95 757	68 466	166 690	134 604	79 764	155 973	162 848	232 034
003	Institutions financières	56 426	64 347	20 579	32 883	5 057	5 000	9 548	4 896	6 824	58 984
004	Entreprises / organismes non financiers	2 751	3 141	86 172	61 729	25 533	69 908	23 780	21 673	21 755	21 772
005	Organisations / Organismes internationaux	10 273	10 459	1 615	7 114	17 850	14 040	18 305	23 326	36 936	29 947
006	Autres bénéficiaires	8 164	12 659	44 134	15 108	17 634	28 915	21 905	8 015	15 184	12 454
TOTAL		330 807	376 129	462 649	452 414	499 042	544 867	456 749	501 056	545 643	653 299

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Source : DGB/DISB

Graphique 24 : Evolution de la structure des dépenses par bénéficiaire de transferts de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

II. EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES

L'analyse porte sur l'exécution des dépenses par grande nature et par bénéficiaire de transferts ainsi que les dépenses spécifiques.

II.1 GRANDES NATURES DE DEPENSES

Sur la période 2015-2024, le niveau d'exécution des dépenses budgétaires est passé de 1 542,22 milliards de FCFA en 2015 à 3 652,47 milliards de FCFA en 2024, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 10,05%.

Le taux d'exécution des dépenses au cours de la période sous revue a connu des variations, avec une hausse continue à partir de 2017. En moyenne, ce taux d'exécution s'établit à 92,94% sur l'ensemble de la période. Le taux d'exécution le plus bas a été observé en 2017 (85,85%), tandis que le plus élevé a été atteint en 2024 (98,55%).

L'analyse de l'exécution sur les deux dernières années fait ressortir une amélioration du taux d'exécution de 0,98 point de pourcentage, passant de 97,58% en 2023 à 98,55% en 2024.

Tableau 9 : Evolution de l'exécution budgétaire par nature de dépenses de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses ordinaires	1 100 329	1 279 071	1 299 238	1 382 696	1 612 324	1 665 870	1 778 048	1 940 166	2 089 191	2 296 135
Amortissement, charges de la dette et dépenses en atténuation des recettes	194 168	229 096								
Charges financières de la dette			69 626	95 772	116 772	139 910	191 757	229 502	245 390	310 421
Dépenses de personnel	467 472	556 884	619 313	695 698	844 236	897 196	949 518	1 009 113	1 096 903	1 170 753
Dépenses d'acquisitions de biens et services	117 790	127 203	173 907	192 475	201 104	175 825	196 725	209 591	211 172	220 881
Dépenses de transferts courants	320 898	365 890	436 345	398 329	449 856	452 484	439 228	491 259	533 964	592 343
Dépenses en atténuation des recettes			46	423	357	456	820	701	1 761	1 737
Dépenses en capital	441 887	535 877	673 369	564 757	525 307	737 044	772 379	994 201	1 253 951	1 356 339
Investissements exécutés par l'Etat	437 208	528 889	656 850	542 526	523 999	675 351	762 830	989 373	1 247 127	1 300 087
Part Etat	281 888	319 453	555 278	432 444	393 633	411 847	509 233	728 440	804 966	827 394
Subvention	105 904	100 854	61 177	49 951	44 084	141 700	155 265	172 197	177 978	179 521
Prêt	49 417	108 582	40 395	60 130	86 282	121 804	98 332	88 737	264 184	293 172
Transferts en capital	4 679	6 988	16 519	22 231	1 307	61 693	9 548	4 827	6 824	56 252
Dépense globale	1 542 216	1 814 949	1 972 607	1 947 453	2 137 631	2 402 915	2 550 426	2 934 367	3 343 142	3 652 474

Source : Lois de règlement

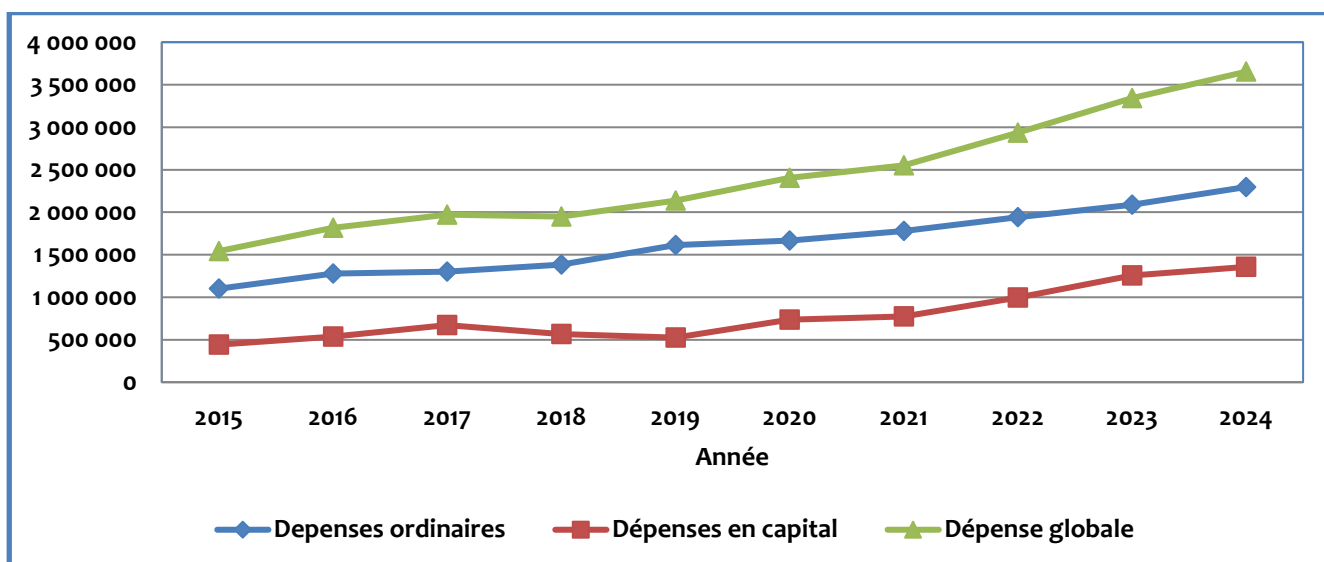
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Tableau 10 : Evolution du taux d'exécution budgétaire par nature de dépenses de 2015 à 2024 (En %)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses ordinaires	101,91	102,10	99,04	97,82	97,70	99,28	100,37	100,80	99,96	100,27
Amortissement, charges de la dette et dépenses en atténuation des recettes	118,15	117,39								
Charges financières de la dette			102,86	96,05	116,77	123,40	110,46	117,21	104,80	106,03
Dépenses de personnel	99,56	99,81	99,75	98,61	99,80	99,91	99,95	99,71	99,97	99,44
Dépenses d'acquisitions de biens et services (dépenses de fonctionnement)	95,97	97,46	96,43	96,94	95,78	94,43	98,39	95,40	96,79	98,45
Dépenses de transferts courants	99,30	99,12	98,62	97,35	91,07	94,29	98,22	99,01	99,10	99,79
Dépenses en atténuation des recettes			9,25	84,65	71,30	91,18	100,00	70,10	98,56	100,00
Dépenses en capital	66,76	77,39	68,30	72,55	73,33	86,22	85,70	88,19	93,86	95,77
Investissements exécutés par l'Etat	66,83	77,16	68,02	72,05	73,67	85,51	85,55	88,15	93,83	95,79
Part Etat	98,64	96,69	96,13	97,33	96,16	94,12	93,25	93,84	96,92	93,54
Subvention	47,22	47,18	23,40	37,15	25,74	67,86	70,23	77,68	87,41	99,96
Prêt	34,27	76,84	31,90	34,52	66,04	84,90	78,99	71,28	89,53	100,00
Transferts en capital	61,08	100,00	81,81	87,18	25,85	94,91	100,00	98,60	100,00	95,37
Dépense globale	88,55	93,30	85,85	88,85	90,32	94,87	95,42	96,15	97,58	98,55

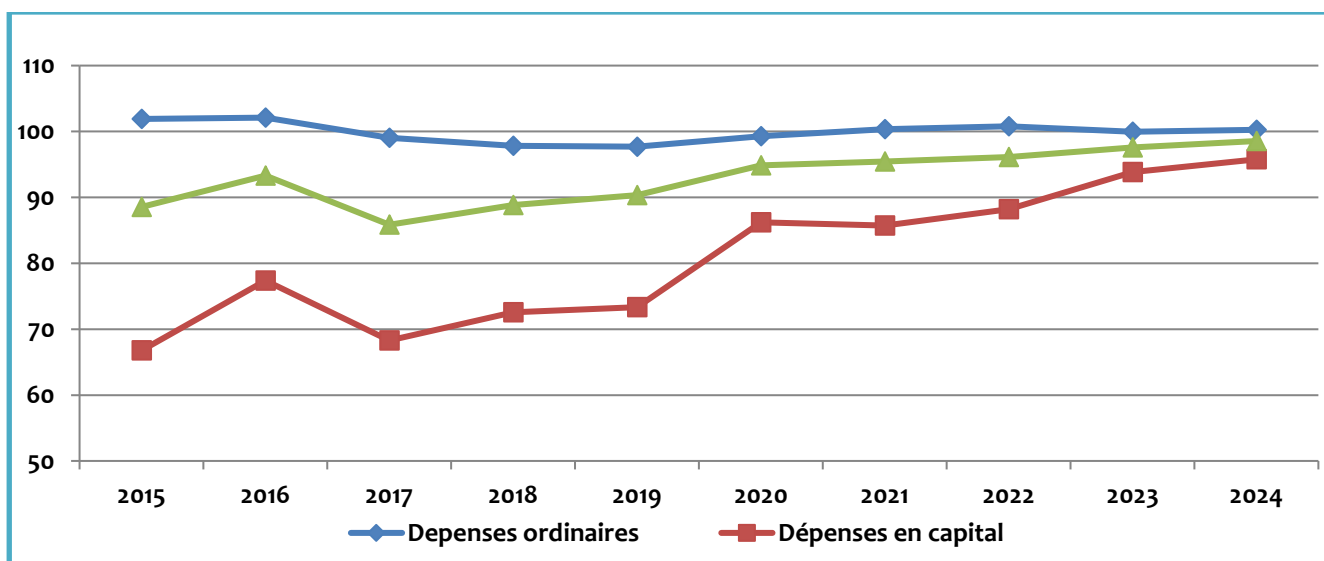
Source : DGB/DISB

Graphique 25 : Evolution de l'exécution budgétaire de 2015 à 2024 par grande nature (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

Graphique 26 : Evolution du taux d'exécution des dépenses totales par grande nature de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

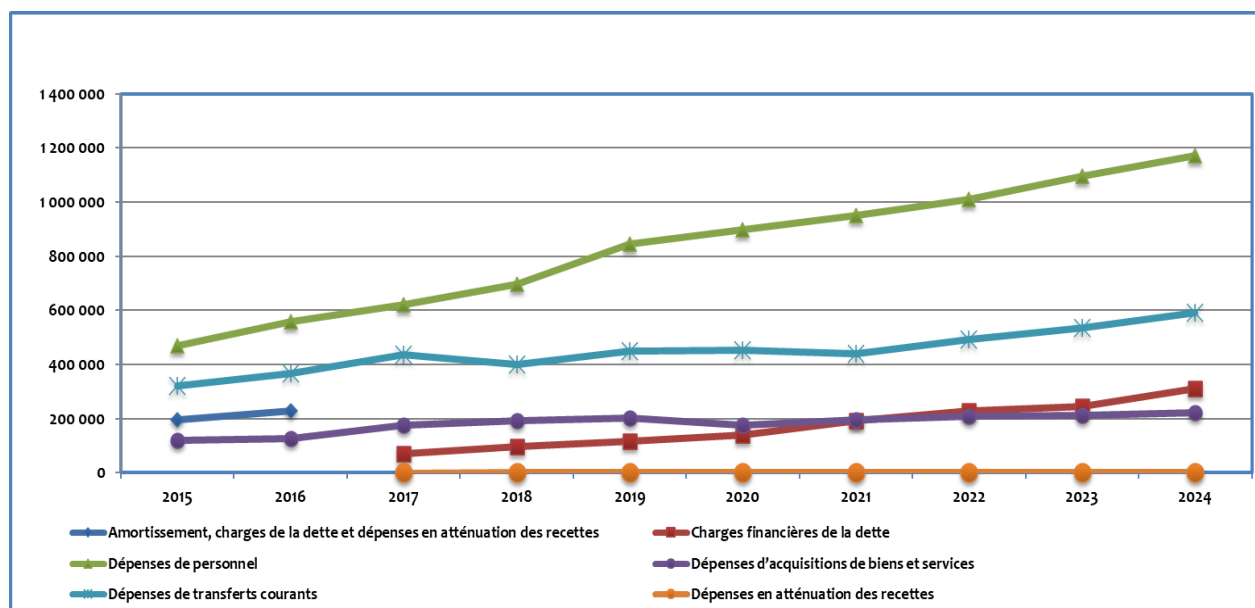
II.1.1 Dépenses ordinaires

Le niveau d'exécution des dépenses ordinaires a enregistré une tendance à la hausse entre 2015 et 2024, avec un taux de croissance annuel moyen de 8,52%. Sur cette période, le volume exécuté a plus que doublé, passant de 1 100,33 milliards de FCFA en 2015 à 2 296,14 milliards de FCFA en 2024. Durant la même période, le taux global d'exécution des dépenses ordinaires est resté relativement stable, affichant une moyenne de 99,92%. Il convient de noter qu'en 2015 (101,91%), 2016 (102,10%), 2021 (100,37%), 2022 (100,80%) et 2024 (100,27%), les taux d'exécution des dépenses ordinaires ont dépassé le seuil de 100%. Ces dépassements sont principalement attribués aux dépenses relatives à la dette dont les crédits sont évaluatifs.

Pour les dépenses de personnel sur la période de 2015 à 2024, le taux d'exécution moyen est de 99,65%. Quant aux taux d'exécution des dépenses d'acquisitions de biens et services et de transferts courants, ils se sont établis respectivement en moyenne à 96,60% et 97,59%.

Entre 2023 et 2024, le taux d'exécution des dépenses ordinaires a légèrement augmenté, passant de 99,96% à 100,27%, soit une hausse de 0,32 point de pourcentage.

Graphique 27 : Evolution du niveau d'exécution des composantes des dépenses ordinaires de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

II.1.2 Dépenses en capital

Le niveau d'exécution des dépenses en capital est passé de 441,89 milliards de FCFA en 2015 à 1 356,34 milliards de FCFA en 2024, soit un taux de croissance annuel moyen de 13,27%.

Le taux global d'exécution desdites dépenses a évolué de façon erratique sur la période avec une moyenne de 80,81%. Le taux d'exécution le plus élevé est enregistré en 2024 (95,77%) et le plus faible

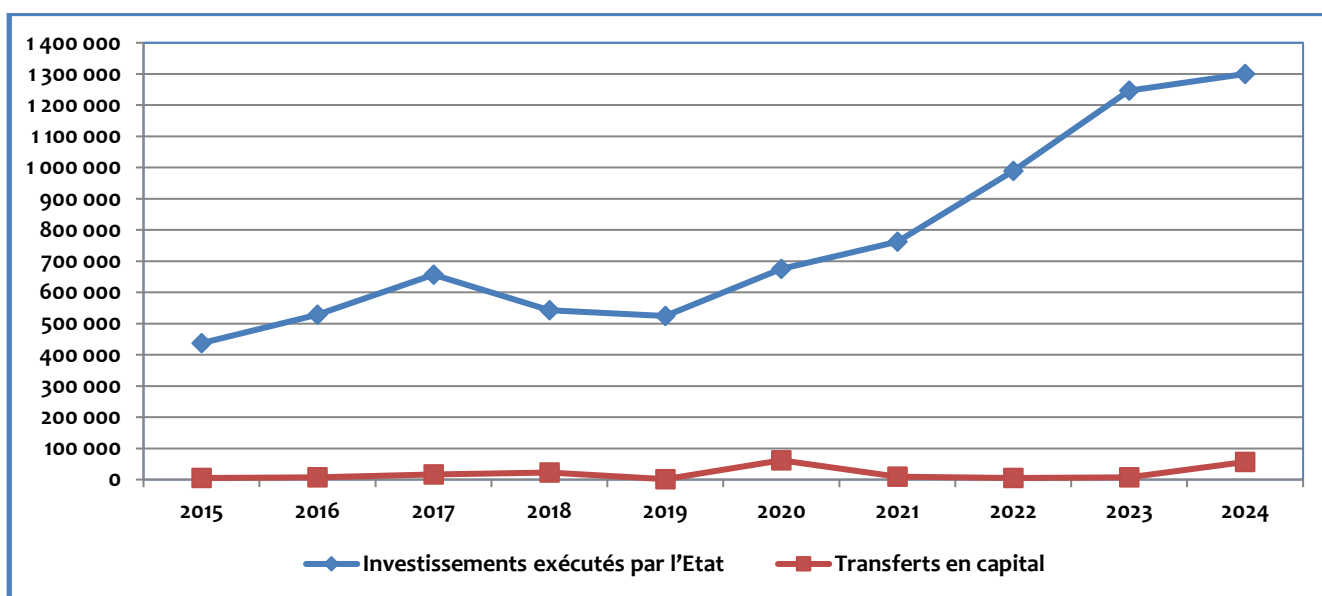
TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

en 2015 (66,76%). Le taux enregistré en 2015 est lié au contexte sociopolitique marqué par la transition politique.

L'analyse par sous composante des dépenses en capital montre que les dépenses d'investissements exécutées par l'Etat affichent un taux d'exécution moyen de 80,65% sur la période 2015-2024 tandis que celui des dépenses de transferts en capital est à 84,48%.

Sur les deux dernières années, le taux d'exécution des dépenses en capital est passé de 93,86% en 2023 à 95,77% en 2024, soit une hausse de 1,91 point de pourcentage imputable principalement aux investissements exécutés par l'Etat (+1,96 point de pourcentage).

Graphique 28 : Evolution du niveau d'exécution des composantes des dépenses en capital de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

II.1 EXECUTION DE DEPENSES DE TRANSFERTS PAR BENEFICIAIRES

Sur la période 2015-2024, les dépenses exécutées au titre des transferts affichent une tendance haussière avec un taux de croissance annuel moyen de 7,96%. En effet, ces dépenses sont passées de 325,58 milliards de FCFA en 2015 à 648,60 milliards de FCFA en 2024.

Le taux d'exécution moyen sur la période pour l'ensemble des dépenses de transferts s'est établi à 96,88%.

De 2023 à 2024, le taux d'exécution par bénéficiaire de transferts est passé de 99,11% à 99,28%, soit une amélioration de 0,17 point de pourcentage imprimée par les transferts aux services publics (+0,56%) et aux ménages (+0,92%).

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

Tableau 11 : Evolution de l'exécution budgétaire par bénéficiaire de transferts de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)

Code	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
001	Services publics	245 476	268 177	210 515	249 193	258 620	290 492	297 446	284 380	299 190	296 916
002	Ménages	6 144	14 313	95 580	68 443	136 388	130 596	78 880	155 662	161 225	231 853
003	Institutions financières	54 053	64 347	16 906	22 614	1 307	1 693	9 548	4 827	6 824	56 252
004	Entreprises / organismes non financiers	1 625	3 141	86 172	61 728	25 533	57 908	23 680	21 658	21 748	21 759
005	Organisations / Organismes internationaux	10 114	10 241	1 431	4 575	17 735	14 015	17 785	23 289	36 880	29 847
006	Autres bénéficiaires	8 164	12 659	42 260	14 031	11 580	19 472	21 437	6 270	14 921	11 967
TOTAL		325 577	372 878	452 864	420 584	451 163	514 177	448 777	496 087	540 788	648 595

Source : DGB/DISB

Tableau 12 : Evolution du taux d'exécution budgétaire par bénéficiaire de transferts de 2015 à 2024 (En %)

Code	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
001	Services publics	99,43	98,95	98,19	93,29	97,12	99,35	98,02	99,03	99,04	99,60
002	Ménages	97,53	98,68	99,82	99,97	81,82	97,02	98,89	99,80	99,00	99,92
003	Institutions financières	95,80	100,00	82,15	68,77	25,85	33,87	100,00	98,60	100,00	95,37
004	Entreprises / organismes non financiers	59,10	100,00	100,00	100,00	100,00	82,83	99,58	99,93	99,97	99,94
005	Organisations / Organismes internationaux	98,45	97,92	88,62	64,31	99,36	99,82	97,16	99,84	99,85	99,67
006	Autres bénéficiaires	100,00	100,00	95,75	92,88	65,67	67,34	97,86	78,23	98,27	96,09
TOTAL		98,42	99,14	97,89	92,96	90,41	94,37	98,25	99,01	99,11	99,28

II.2 DEPENSES SPECIFIQUES

II.2.1 Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme celles identifiées dans le budget en collaboration avec le Fonds Monétaire International (FMI) afin de contribuer aux objectifs de réduction de la pauvreté.

Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont passées de 422,17 milliards de FCFA en 2015 à 421,21 milliards de FCFA en 2024, soit une baisse globale de 0,96 milliard de FCFA en valeur absolue et de 0,23% en valeur relative. Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2015-2024 est de -0,03%. L'année 2016 enregistre la plus forte variation annuelle avec un taux de 34,25%. Cette croissance est imputable à l'augmentation des dépenses sociales exécutées par les ministères en charge de l'éducation nationale (+46,11%), de la santé (+29,65%) ainsi que par celui en charge de l'eau et de l'assainissement (+100,00%).

Entre 2023 et 2024, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté ont augmenté de 45,03 milliards de FCFA soit une hausse de 11,97%.

Tableau 13 : Évolution de l'exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)

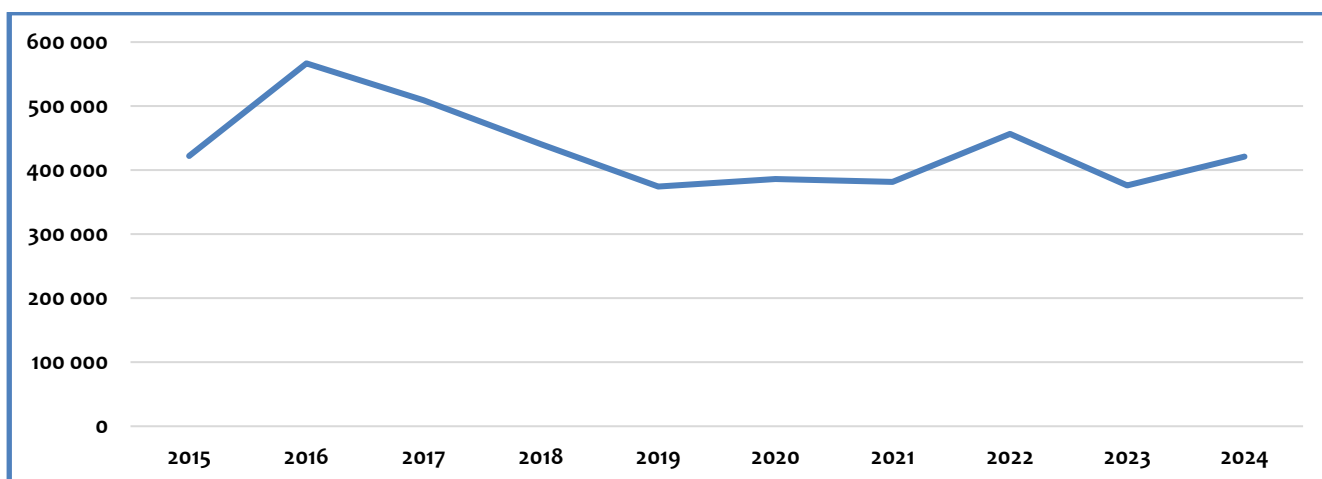
CD_SECT	LIB_SECTION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01	Présidence du Faso			8 613	5 715	5 286	5 303	6 700	5 822	5 779	5 129
03	Primature								1 554	560	542
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité								23	16	381
10	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	1 866	1 154	804	590	2 234	651	2 046	3 291	4 451	3 501
11	Ministère des Armées et des Anciens Combattants								30	2 023	193
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	1 043	44					0	1 210	1 355	1 256
17	17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la			795	1 083	2 928	1 478	3 302	3 144	3 650	4 634

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

CD_SECT	LIB_SECTION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
18	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	36	33	184	300	318	2 000	2 500	13	20	10
19	Ministère de la Promotion de la Femme	1 356	998					0	1 916	0	0
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi								7 792	6 528	7 321
21	Ministère de la Santé	116 615	151 195	99 904	101 356	100 291	121 849	99 771	130 730	96 111	102 907
22	22-Ministère de la Femme Solidarité Nationale Famille	11 554	12 577	3 687	3 680	5 680	17 610	9 263	10 665	14 043	25 009
23	Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	188 390	275 264	54 341	54 430	55 603	49 855	61 838	71 414	62 533	95 419
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation			67 841	65 026	75 602	61 218	71 793	71 350	71 911	71 511
25	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat			402	1 110	1 016	1 473	1 701	1 500	779	1 965
26	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	1 058	586					0	2 004	5 739	4 861
27	Ministère de l' Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation	71 365	48 560	56 251	43 390	31 425	31 524	32 142	45 939	35 274	45 367
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	7 701	16 666	8 090	7 636	7 807	8 295	3 943	0	0	0
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	7 707	9 672	5 115	4 495	6 244	5 720	6 245	581	0	0
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	666	7 888	59 436	53 859	6 003	3 309	1 332	6 270	2 181	1 501
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière			731	1 231	795	879	2 436	1 271	835	464
37	Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi	12 810	15 789	12 139	7 620	7 595	10 380	8 173	0	0	0
38	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville			781	761	877	233	1 563	446	424	657
42	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	0	26 318	72 818	47 146	26 067	25 639	36 403	49 276	27 512	31 900
98	Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales			57 082	41 251	38 593	38 687	30 602	40 507	34 459	16 681
99	Dépenses Communes Interministérielles	0	0					0	0		0
TOTAL		422 166	566 743	509 013	440 679	374 363	386 104	381 753	456 745	376 184	421 210

Source : DGB/DISB

Graphique 29 : Evolution de l'exécution budgétaire des dépenses sociales de réduction de la pauvreté de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB

II.2.2 Secteurs prioritaires

L'analyse des secteurs prioritaires porte, d'une part sur les secteurs sociaux (santé et éducation) et d'autre part sur les secteurs de croissance de l'économie (secteur de soutien à l'économie, secteur du développement rural ainsi que le secteur des infrastructures et des routes). Il s'agit d'évaluer les efforts consentis par le gouvernement en termes de crédits budgétaires alloués à ces secteurs conformément aux engagements pris avec les partenaires techniques et financiers. Les parts

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

budgétaires sont calculées sur la base des prévisions du « budget de référence ¹ » de la loi de finances initiale.

Le tableau suivant indique l'évolution de la part des secteurs prioritaires dans le budget de l'Etat de 2015 à 2024.

Tableau 14 : Evolution de la part des secteurs prioritaires dans le budget de l'Etat de 2015 à 2024 (En%)

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part du budget allouée aux secteurs sociaux (IP13)											
Ministère de la Santé	Cible	12,70	12,70	12,70	12,70	12,70	12,70	12,70	12,70	12,70	12,70
	Réalisation	12,10	12,30	11,39	10,74	13,65	12,67	13,52	13,89	11,53	11,90
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Cible	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60
	Réalisation	17,40	20,10	19,39	19,79	26,93	24,93	25,39	25,41	24,54	21,64
Part des dépenses d'investissement allouées aux secteurs de croissance (IP13bis)											
Secteur de soutien à l'économie	Cible	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Réalisation	21,33	26,58	28,53	28,35	19,11	24,74	20,89	17,69	15,03	6,19
Secteur du Développement rural	Cible	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
	Réalisation	27,38	25,00	21,24	24,08	15,33	17,22	16,87	16,50	9,37	4,96
Secteur des Infrastructures et des routes	Cible	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
	Réalisation	12,37	19,13	15,32	18,04	13,25	15,75	12,03	7,46	6,20	2,56

Source : DGB/DPB

II.2.2.1 Les secteurs sociaux

Secteur de la Santé

Dans la présente analyse, la part du budget de l'Etat allouée au secteur de la santé prend en compte le budget du ministère de la santé et les dépenses de santé inscrites à la section 98 « Transferts des ressources aux collectivités territoriales ». A ce titre, les engagements pris par le gouvernement consistaient à allouer au moins 12,70% du budget à ce secteur sur la période 2015-2024.

Sur l'ensemble de la période, ces engagements ont été tenus pour les années 2019, 2021 et 2022 avec des parts respectives de 13,65% ; 13,52% et 13,89%.

La part du budget consacrée au secteur de la santé au titre de l'exercice budgétaire 2024 est de 11,90% en deçà de la cible de 12,70%. Cette part a connu une baisse de 0,37 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2023 qui était de 11,53%.

Secteur de l'Education

L'analyse de la part du budget allouée à ce secteur intègre le budget du ministère en charge de l'éducation nationale et les dépenses d'éducation inscrites à la section 98 « Transferts des ressources aux collectivités territoriales ». Selon les engagements pris avec les partenaires

¹ C'est le budget global hors réserve de précaution, dette, financements extérieurs, contrepartie, subventions aux hydrocarbures, surcoûts des investissements, PC/PCS et transferts en capital

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

techniques et financiers, la cible était de 15,60% sur la période 2015-2024. De la mise en œuvre de cet engagement, il ressort que la part du budget de l'Etat effectivement allouée à ce secteur est restée conforme à la norme sur la période sous revue avec une part minimale de 17,40% (2015) et une part maximale de 26,93% (2019)

La part du budget consacrée au secteur de l'éducation au titre du budget 2024 était de 21,64%, soit un dépassement de la cible avec un écart de 6,04 points de pourcentage. Par rapport à son niveau de 2023 qui était de 24,54%, elle a connu une baisse de 2,90 points de pourcentage.

II.2.2.2 Secteurs de croissance de l'économie

Secteur de soutien à l'économie

Le secteur de soutien à l'économie regroupe les ministères en charge des finances, du commerce, de l'énergie, des infrastructures, de l'économie numérique et des transports.

La part des investissements à allouer à ce secteur devrait représenter au moins 10% du budget des investissements entre 2015 et 2024 selon les engagements pris par le gouvernement. Cet engagement est respecté sur l'ensemble de la période sauf en 2024 où la part du budget alloué ce secteur était de 6,19%.

Entre 2023 et 2024, cette part a régressé de 8,84 points de pourcentage passant de 15,03% à 6,19%.

Secteur du Développement rural :

Le secteur du développement rural regroupe les ministères en charge de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement ainsi que celui de l'eau et de l'assainissement. Afin de favoriser la croissance économique dans ce secteur, l'Etat s'est engagé à y affecter au moins 20% des dépenses d'investissements sur la période 2015-2024. Cet engagement a été tenu uniquement sur la période 2015-2018. Le non-respect de l'engagement, sur la période 2019-2024, pourrait s'expliquer en partie par le contexte sécuritaire qui a entraîné des difficultés dans l'exécution de certaines dépenses dans les zones à forts défis sécuritaires et a amené le gouvernement à réviser ses priorités.

En 2024, il est ressorti une diminution significative de la part du budget allouée audit secteur par rapport à 2023 de 4,41 points de pourcentage, passant de 9,37% (2023) à 4,96% (2024).

Secteur des infrastructures et des routes :

Le secteur des infrastructures et des routes regroupe les ministères en charge des infrastructures, de l'économie numérique et de l'urbanisme. La part des investissements allouée à ce secteur de

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

2015 à 2024 est supérieure à la cible de 15% pour les années 2016, 2017, 2018 et 2020 avec des valeurs respectives de 19,13% ; 15,32% ; 18,04% et 15,75%. Il est observé une baisse continue de cet indicateur à partir de 2021.

Sur les deux dernières années, la part des investissements allouée à ce secteur affiche une baisse de 3,64 points de pourcentage.

II.2.3 Dépenses du secteur de la sécurité et de la défense

Dans la présente analyse, la part du budget allouée au secteur de la sécurité et de la défense prend en compte les budgets des ministères en charge de la sécurité et de la défense, du Conseil national de la sécurité d'Etat (ex ANR) ainsi que certaines dépenses spécifiques.

L'analyse de la part du budget allouée à ce secteur sur la période 2015-2024 fait ressortir une évolution erratique. A partir de 2019, il est constaté une amélioration significative de cet indicateur en lien avec la mise en œuvre de la loi de programmation militaire et des efforts consentis aux secteurs de la sécurité et de la défense dans la cadre de la reconquête du territoire. La part allouée au ministère en charge de la sécurité se chiffre en moyenne à 5,60% sur la période et celle en charge de la défense à 12,70%.

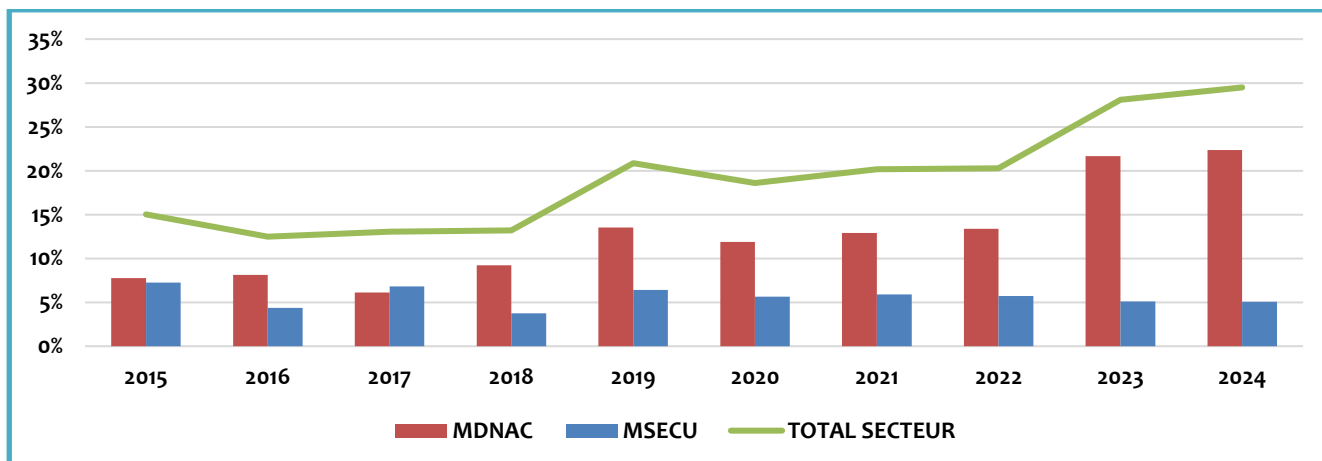
Entre 2023 et 2024, la part du budget allouée à ce secteur a connu une hausse de 1,42 point de pourcentage, passant de 28,08% à 29,49%.

Tableau 15 : Evolution des parts budgétaires allouées au secteur de la sécurité et de la défense de 2015 à 2025 (En %)

SECTEUR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MSECU	7,25%	4,36%	6,80%	3,75%	6,42%	5,65%	5,91%	5,73%	5,10%	5,07%
MDNAC	7,75%	8,13%	6,11%	9,22%	13,53%	11,90%	12,92%	13,39%	21,68%	22,34%
TOTAL SECTEUR	15,01%	12,49%	13,07%	13,18%	20,87%	18,59%	20,17%	20,27%	28,08%	29,49%

Source : DGB/DPB et DGB/DISB

Graphique 30 : Evolution de la part du budget allouée au secteur de la sécurité et de la défense de 2015 à 2024 (En %)



Source : DGB/DISB

II.2.4 Dépenses allouées à la gratuité des soins

Selon le document de présentation de la politique de gratuité des soins au Burkina Faso, cette politique est destinée essentiellement à réduire les obstacles financiers et à améliorer l'accès aux services de santé reproductive pour les femmes (mères et enceintes) et les enfants de moins de 5 ans. Ces exemptions de paiement direct des services de soins de santé essentiels s'inscrivent dans la ligne de l'engagement du pays en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU) et contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)². La mise en œuvre de cette politique est effective depuis l'exercice budgétaire 2017.

Les dépenses consacrées à cette thématique ont servi à la mise en œuvre de la stratégie de gratuité des soins et celle de la planification familiale. Elles affichent une tendance à la hausse sur la période 2017-2024 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 7,62%. En effet, ces dépenses sont passées de 16,13 milliards de FCFA en 2017 à 26,96 milliards de FCFA en 2024. Le taux d'exécution desdites allocations sur la période s'est établi à 100%.

Sur les deux dernières années, ces dépenses ont augmenté de 7,10 milliards de FCFA, passant de 19,86 milliards de FCFA en 2023 à 26,96 milliards de FCFA en 2024.

Tableau 16 : Evolution des prévisions de dépenses allouées à la gratuité des soins de 2017 à 2024 par programme et par activité (En millions de FCFA)

NATURE DE DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
055 Offre de soin	16 126	20 626	26 099	28 708	32 394	27 522	19 736	26 840
0550502 Assurer la mise en œuvre de la stratégie de la gratuité des soins	16 126	20 626	26 099	28 708	32 394	27 522	19 736	26 840
056 Santé publique	0	0	0	150	0	100	119	119
0560309 Assurer la mise en œuvre de la gratuité planification familiale	0	0	0	150	0	100	119	119
Total général	16 126	20 626	26 099	28 858	32 394	27 622	19 855	26 959

Source : DGB/DISB

II.2.5 Dépenses liées aux exonérations de marchés, aux remboursements de crédits TVA et aux subventions aux hydrocarbures

Cette partie porte sur l'analyse des dépenses consacrées aux exonérations de marchés, aux remboursements de crédits TVA et aux subventions aux hydrocarbures.

Exonérations des marchés.

Sur la période 2015-2019, les dépenses allouées aux exonérations de marchés ont connu des fluctuations avant de se stabiliser entre 2020 et 2024 à 21,00 milliards de FCFA. Ces dépenses ont atteint leur niveau le plus élevé en 2015 (30,00 milliards de FCFA) tandis que le plus faible niveau est

² Présentation de la politique de Gratuité au Burkina Faso, ThinkWell et RESADE, septembre 2020

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2024

observé en 2018 (10,00 milliards de FCFA). Le taux d'exécution de ces dépenses est de 100% sur l'ensemble de la période.

Sur les deux dernières années, les dépenses relatives aux exonérations des marchés sont restées constantes avec un montant de 21,00 milliards de FCFA.

Remboursements des crédits TVA

Sur la période 2015-2024, l'évolution des dépenses exécutées au titre des remboursements de crédits TVA enregistre un taux d'accroissement annuel moyen de 10,24%. Il convient toutefois de noter que ces dépenses ont évolué en dents de scie sur la période 2015-2019 et de façon continue à la hausse à partir de 2020. Ces dépenses ont atteint leur niveau le plus élevé en 2024, soit 121,43 milliards de FCFA. Le taux d'exécution de ces dépenses est resté supérieur à 94% sur l'ensemble de la période.

Sur les deux dernières années, les dépenses exécutées sont passées de 96,32 milliards de FCFA en 2023 à 121,43 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse 25,11 milliards de FCFA. Le taux d'exécution se situe à 97,15% en 2024 contre 96,32% en 2023.

Subventions aux hydrocarbures

Sur la période 2015-2024, les montants exécutés des subventions aux hydrocarbures ont évolué de façon erratique avec un taux d'accroissement annuel moyen de 21,65%. Ces dépenses ont atteint leur niveau le plus élevé en 2024 (175,00 milliards de FCFA) tandis que leur niveau le plus faible est observé en 2015, 2018 et 2021 (30,00 milliards de FCFA).

Sur les deux dernières années, l'exécution des dépenses est passé de 105,00 milliards de FCFA à 175,00 milliards de FCFA, soit une hausse de 70,00 milliards de FCFA.

Tableau 17 : Evolution des prévisions et de l'exécution de dépenses liées aux exonérations de marchés, aux remboursements de crédits TVA et aux subventions aux hydrocarbures de 2015 à 2024 (En millions de FCFA)

Année	NATURE DE DEPENSES								
	Exonération des marchés			Remboursements des crédits TVA			Subvention aux hydrocarbures		
	Prévision	Exécution	Taux d'exécution (en %)	Prévision	Exécution	Taux d'exécution (en %)	Prévision	Exécution	Taux d'exécution (en %)
2015	30 000	30 000	100,00	51 016	50 500	98,99	30 000	30 000	100,00
2016	11 000	11 000	100,00	60 500	60 500	100,00	44 898	44 898	100,00
2017	15 000	15 000	100,00	70 525	70 525	100,00	50 000	50 000	100,00
2018	10 000	10 000	100,00	51 025	51 025	100,00	30 000	30 000	100,00
2019	25 000	25 000	100,00	45 265	42 908	94,79	102 538	85 000	82,90
2020	21 000	21 000	100,00	50 000	48 878	97,76	55 000	55 000	100,00
2021	21 000	21 000	100,00	50 000	49 888	99,78	30 000	30 000	100,00
2022	21 000	21 000	100,00	100 000	99 414	99,41	105 000	105 000	100,00
2023	21 000	21 000	100,00	100 000	96 323	96,32	105 000	105 000	100,00
2024	21 000	21 000	100,00	125 000	121 433	97,15	175 000	175 000	100,00

Source : DGB/DISB

II.2.6 Ressources transférées aux collectivités territoriales

L'analyse de la part du budget transférée aux Collectivités Territoriales (CT) prend en compte les ressources liées aux compétences transférées, les autres appuis à la décentralisation et les structures d'appui à la décentralisation.

Sur la période 2015-2024, ce ratio a connu une évolution erratique, avec une moyenne de 12,91%.

Le niveau le plus élevé est observé en 2024 (17,23%), tandis que le plus faible est observé en 2016 (9,12%).

En 2024, ce ratio était de 17,23% dépassant ainsi l'objectif de transfert fixé à 15,00% pour cette année.

Par rapport à l'année 2023, cet indicateur a augmenté de 1,78 point de pourcentage.

Tableau 18 : Evolution des ressources transférées aux collectivités territoriales de 2015 à 2024 (En millions de FCFA et en %)

LIBELLE	2015	2016	2 017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources liées aux compétences transférées	11 217	15 082	57 158	51 407	39 070	39 469	42 862	41 287	34 585	37 854
Autres appuis à la décentralisation	110 570	84 500	197 797	178 565	101 414	172 374	265 471	290 706	322 216	440 184
Structures d'appui à la décentralisation	743	696	789	2 020	2 259	3 564	2 226	938	584	680
Total des appuis financiers de l'Etat à la décentralisation	122 530	100 278	255 744	231 992	142 743	215 407	310 559	332 932	357 385	478 718
Part du budget transférée aux collectivités territoriales	9,21%	9,12%	14,03%	12,39%	9,21%	11,568%	15,27%	15,53%	15,45%	17,23%

Source : DGB/DTFCT

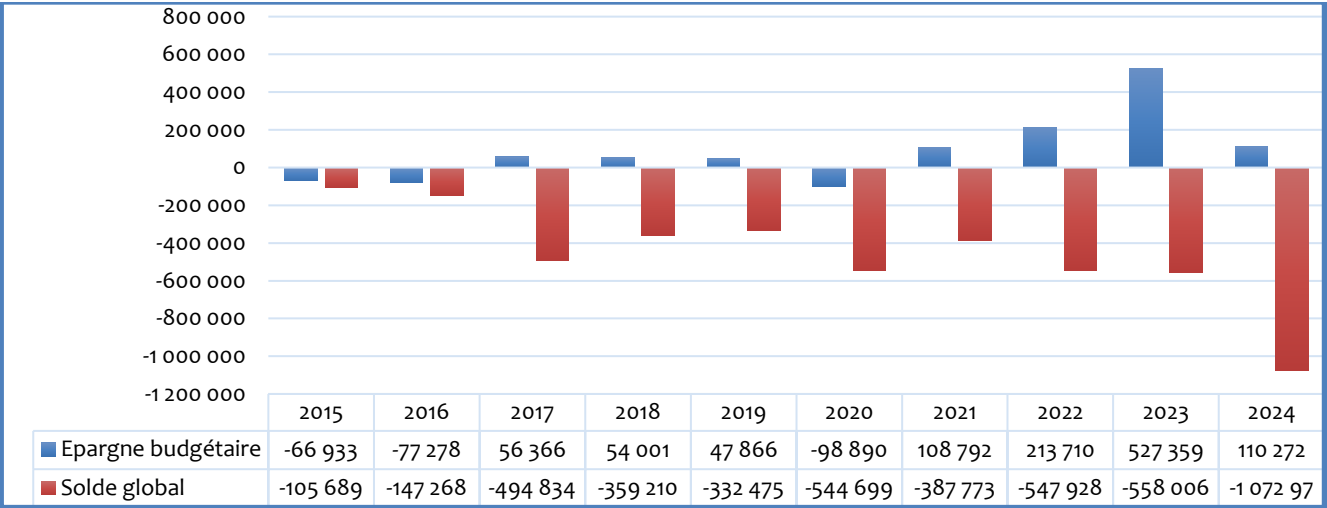
C. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES SOLDES BUDGETAIRES

L'analyse de l'évolution des soldes budgétaires concerne l'épargne budgétaire et le solde global. L'épargne budgétaire mesure la capacité du gouvernement à financer ses investissements sur ressources propres. Elle représente la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires. Le solde global est la différence entre les recettes totales et les dépenses totales.

Sur la période 2015-2024, une épargne budgétaire a été réalisée sauf en 2015 (-66,93 milliards FCFA), 2016 (-77,28 milliards FCFA) et 2020 (-98,89 milliards FCFA). Il a enregistré son niveau le plus élevé en 2023 avec un montant de 527,36 milliards de FCFA.

Quant au solde global, il est structurellement déficitaire sur la période 2015-2024 et atteint son niveau le plus important en 2024 pour un montant de 1 072,98 milliards de FCFA.

Graphique 31 : Evolution des soldes budgétaires de 2013 à 2022 (En millions de FCFA)



Source : DGB/DISB